

SPORT

**TOURNOI PEE WEE
LA PRESSION
À 14 ANS**

◆ Patrick Poulin a fait connaissance avec la gloire lors des récents jours. Meilleur marqueur des siens avec 36 buts et 46 passes pour 82 points en seulement 28 rencontres dans la Ligue de développement, son nom a été mentionné comme l'un des hockeyeurs à surveiller lors de la 28e reprise du Tournoi international pee wee. Dès lors, on a parlé de lui dans les journaux et à la télévision et la pression a augmenté sur ses épaules. Plus de 13,000 personnes ont assisté hier à l'ouverture du tournoi.



ASSURANCE AUTO

**PAS DE
HAUSSE**

◆ Bonne nouvelle pour les automobilistes du Québec. L'assurance automobile étatique ne subira pas de hausse cette année. La contribution demeure celle de 1984, soit \$114. Quant au permis, pas de hausse non plus, son coût reste à \$62 par deux ans.

Page A-3

**DEUX
FOIS
PLUS
DE
FAUTES**

◆ Les étudiants universitaires font deux fois plus de fautes de français que n'en faisaient les élèves de 7e année, en 1961.

par Lise LACHANCE

Voilà la conclusion à laquelle sont arrivées deux professeures de l'Université de Montréal, Mmes Colette Noël et Flore Gervais, au terme d'une étude effectuée auprès de 290 étudiants, à l'automne 1984.

Mmes Noël et Gervais réclament la tenue d'une campagne nationale ayant comme objectif de "revaloriser la culture, la connaissance de la langue et le plaisir d'écrire correctement". Il est urgent, à leur avis, de donner le coup de barre qui s'impose.

Rattrapage

Dans un document de 155 pages publié par le Conseil de la langue française dans la collection "Notes et documents" (no 62), Mmes Gervais et Noël font part d'une expérience menée auprès de 290 étudiants inscrits à la formation des maîtres, à l'Université de Montréal, soit en orthopédagogie, soit en enseignement au niveau préscolaire/primaire.

Les professeures ont comparé les résultats obtenus par ces jeunes de première année universitaire à ceux d'élèves qui se trouvaient en 7e année en 1961, en leur donnant la dictée imposée à ces derniers par feu le Département de l'Instruction publique, pour l'obtention du certificat d'études primaires. Il s'agissait d'un texte d'une dizaine de lignes dactylographiées, intitulé "Les fleurs".

Les étudiants de l'Université de Montréal ont commis deux fois plus d'erreurs que les écoliers de 1961, soit une moyenne de 3,4 comparativement à 1,6. Seulement 59 pour 100 des étudiants, soit 170, ne présentaient pas de graves lacunes dans la maîtrise de l'orthographe.

Mmes Gervais et Noël ont proposé à ces futurs enseignants de suivre quatre mois de cours de rattrapage en français. Un post-test a révélé que, cette fois, 85 pour 100 des jeunes (soit 246) atteignaient le seuil de passage de 73 pour 100, fixé en tenant compte des exigences maximales du Programme de français du ministère de l'Éducation, pour la fin du primaire.

Il n'en demeure pas moins que 44 des 290 étudiants (15 pour 100) n'ont pas réussi à franchir ce seuil. C'est beaucoup quand on songe qu'il s'agit de futurs enseignants appelés à inculquer une orthographe correcte à leurs élèves.

En suivant un des groupes 15 mois après la fin du rattrapage, les professeures ont constaté non seulement que les acquis de ces étudiants subsistaient, mais encore que l'amélioration se poursuivait. Les jeunes de ce groupe, qui avaient fait en moyenne six fautes en septembre, ont réduit ces erreurs de moitié après les quatre mois de cours de rattrapage et, 15 mois plus tard, leur moyenne se situait à 1,7.

Jamais trop tard

Cela prouve, selon les deux femmes, que l'on peut améliorer la connaissance du français

Lire A-2, DEUX

LE SOLEIL

VENDREDI 20 FÉVRIER 1987 48 pages, 3 cahiers + 1 tabloïd Livraison à domicile (7 jours) 2,75\$ 35¢
QUÉBEC, 91e année, no 53 les de la Madeleine-Gaspé-Rivière-au-Renard-Perce-Abitibi 50¢

CHARLEVOIX: PICOTTE LANCE LA SERVIETTE

**NOUVEL
ÉCHEC**

◆ Encore une fois, rien ne va plus dans les conflits du Manoir Richelieu et du mont Grand-Fonds dans Charlevoix.

par Pierre PELCHAT

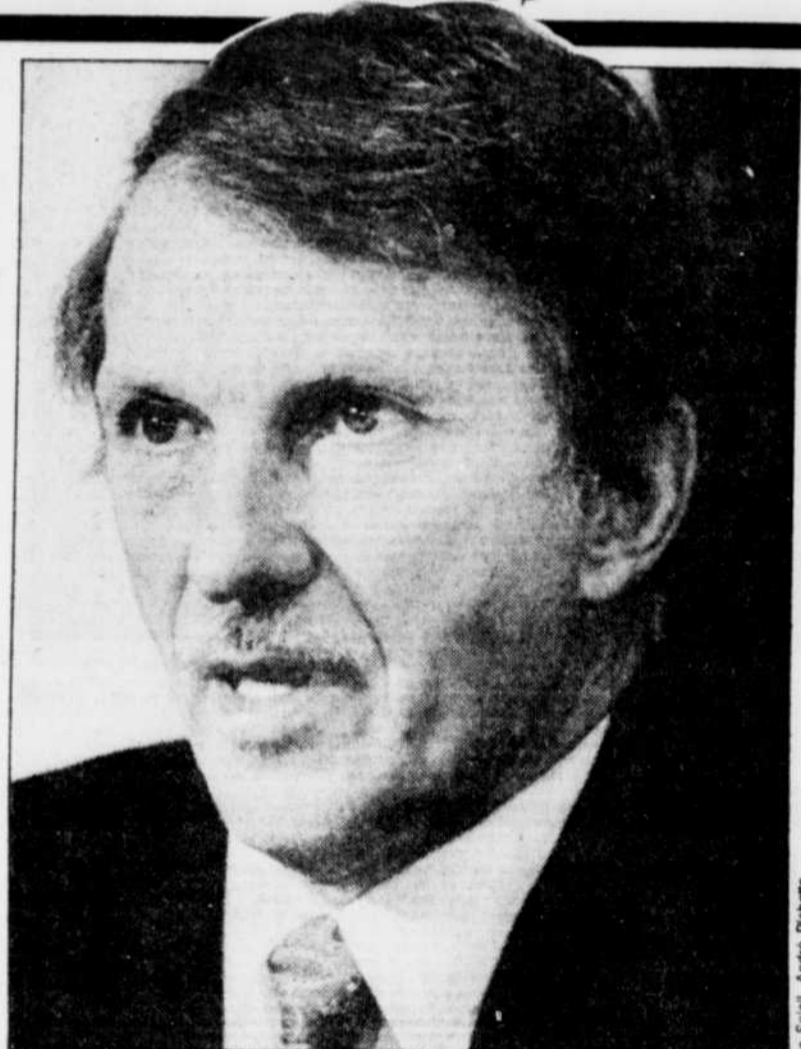
Après une première intervention infructueuse l'an dernier et les échecs successifs de la médiation de l'ex-ministre libéral et ancien député de Charlevoix, M. Raymond Mailloux, et de celle du conseiller spécial, M. Raymond Leboeuf, le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Yvon Picotte, n'a pu faire à son tour, hier, qu'un constat d'échec de la dernière tentative de rapprochement entre Raymond Malenfant et la CSN.

Le ministre Picotte avait convoqué, mercredi soir, les représentants de M. Malenfant, de la CSN et des aubergistes pour essayer de voir s'il était toujours possible de trouver un compromis à partir des réponses formulées par les trois parties aux

Lire A-2, ÉCHEC

- LA CSN APPELLE AU BOYCOTT
- LE GOUVERNEMENT DOIT RÉAGIR

— R. MALENFANT
Page A-3



"Si Charlevoix souffre toujours, c'est pas de notre faute," a déclaré le propriétaire du Manoir Richelieu, M. Raymond Malenfant.

METEO



Ensoleillé avec passages nuageux. Vents du secteur ouest de 30 à 50 km-h. Max.: pres de -8. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

Détails, page C-6

TRAVERSE QUÉBEC-LÉVIS

LA GRATUITÉ BIENTÔT ABOLIE

◆ SEPT-ÎLES— Dans un très proche avenir, les usagers de la traverse Québec-Lévis vont devoir payer leur écot.

par Marc ST-PIERRE

C'est ce qu'a révélé le ministre québécois des Transports et titulaire du Développement régional, hier soir à Sept-Îles.

Le ministre a laissé filer cette information dans le cadre de sa tournée de consultation au sujet

du service aérien offert par Québecair qui l'a mené d'abord en Gaspésie puis en Côte-Nord.

M. Côté a précisé que le service de la traverse Matane-Godbout-Baie-Comeau sera bonifié au moment même où les usagers des bateaux-passeurs reliant Québec et Lévis seront invités à déboursier leur part.

Des suggestions en ce sens avaient notamment été formulées

dans le rapport Hovington sur les services de traversiers québécois.

"Ce ne sera pas populaire mais c'est une question de justice sociale. Il y a deux ponts à Québec qui ont été payés par l'ensemble des contribuables québécois", a commenté le ministre des Transports.

M. Côté a ajouté qu'il faudra compter un certain délai mais "ce sera très bientôt", a-t-il dit.

SOMMAIRE

Alain Bouchard..... A-3
Annonces classées..... C-6 à C-12
Arts..... Cahier C
Bridge..... C-11
Crayons de soleil..... B-10
Deces..... C-12 et C-13
Economie..... B-5
Editorial..... B-4
Horoscope..... C-11
Monde..... A-8
Mots croisés..... C-10
Mot mystère..... C-10
Ou aller à Québec..... C-4
Patron..... C-11

**SYLVAIN DEVRA CHANGER D'ÉCOLE
POUR UNE QUESTION DE \$10,000**

◆ À cause de contraintes budgétaires dont il est difficile de trouver l'origine, le petit Sylvain Leblanc devra quitter l'école régulière qu'il fréquente avec bonheur depuis deux ans, et poursuivre ses études dans une école pour handicapés.

par Richard HÉNAULT

Sylvain, âgé de six ans, est atteint de spina-bifida; il ne marche donc pas et se déplace en chaise roulante ou encore à quatre pattes. Depuis la maternelle, il fréquente l'école l'Arbrisseau, de Cap-Rouge, et tout allait très bien... jusqu'à vendredi dernier.

C'est à ce moment que la Commission scolaire des Découvreurs annonçait la mauvaise nouvelle à ses parents, Line et Sylvain Leblanc, de Sainte-Foy: à compter de septembre, l'enfant devra fréquenter l'école Madeleine-Bergeron, un établissement spécial pour enfants handicapés.

C'était sans compter la détermination de ces gens. Dès lors, le grand branle-bas était déclenché et les parents eurent tôt fait d'alerter toutes les personnes susceptibles de faire infirmer la décision.

"Nous avons réussi à faire intégrer notre enfant handicapé dans une école et une classe régu-



Un lourd nuage vient d'obscurcir le bonheur de la petite famille Leblanc. Sylvain et Pierre-Odric, âgé de 2 ans, n'en ont pas pleinement conscience, mais Line et Sylvain font présentement des pieds et des mains pour que l'intégration de leur fils se poursuive.

lières, relate Sylvain Leblanc, et nous ne voulons pas, maintenant, qu'on le place dans un ghetto, un endroit réservé aux enfants qui ne peuvent pas être intégrés."

Un autre enfant subira le même sort que Sylvain mais ses parents ne tiennent pas à ce qu'on traite de son cas sur la place publique. Si les Leblanc le font, c'est qu'ils veulent se battre pour tous les enfants handicapés aptes à être intégrés à l'école régulière, donc dans la société, et que ce ne soit pas à recommencer chaque année, affirment-ils.

"Tout ce dont il a besoin, explique son père, c'est d'être change de couche deux fois par jour et d'être accompagné pour ses déplacements dans les couloirs. Et encore... il pourrait le faire seul." Cette aide supplémentaire, confirment les autorités scolaires, nécessite des déboursés de quelque \$12,000, en plus du transport en taxi pour une somme de \$6,000.

Lire A-2, \$10,000

**ON SE
RELANCE
LA BALLE**

Page A-3



Le Soleil, Pierre Rochette, collaboration spéciale

Pierre Péladeau a fait le tour du propriétaire, hier, et s'est arrêté à l'usine Donohue, à Clermont.

Visite de Péladeau propriétaire, dans Charlevoix

C'est la privatisation qui inquiète les gens

♦ Pierre Péladeau n'a pas pas atténué toutes les craintes mais il s'en est relativement bien sorti à son premier contact direct avec des gens de Charlevoix depuis qu'en principe, il a pris le contrôle de Donohue. Le personnage au langage coloré a passé la rampe lors de ses rencontres avec des travailleurs de l'usine et des représentants d'organismes du milieu, mais la plupart des gens disaient vouloir attendre encore un peu avant d'émettre des commentaires.

Denis GAUTHIER
(collaboration spéciale)

La privatisation de Donohue inquiète les Charlevoisiens. Ils sont aux prises avec des problèmes énormes suite à la privatisation du Manoir Richelieu et ils se demandent ce que leur réserve celle de Donohue, la principale entreprise industrielle de la région.

Si on craint à Clermont plus qu'ailleurs c'est que l'usine en voie de modernisation est encore très vulnérable au niveau de la protection des emplois. Une nouvelle machine ultra-moderne est en construction. Elle produira à peu près l'équivalent de ce que les trois autres machines encore en activité peuvent donner comme rendement. On sait maintenant qu'il faudra que l'entreprise procède à de nouveaux investissements d'importance évalués à plus de \$ 30,000,000 pour garder ces machines en activité. Ce sont elles qui demandent le plus de main d'œuvre.

Aux interrogations des Charlevoisiens à ce chapitre, Pierre Péladeau a répondu qu'il avait été mis au courant que son offre avait été acceptée par le gouvernement, seulement quelques heures auparavant, et qu'il n'avait pas encore eu le temps de se plonger dans tous les problèmes domestiques de Donohue.

L'homme d'affaires entend continuer à servir les clients et associés de Donohue, le New-York Times et le groupe Gannett. Dans un même temps, il ajoute que Québec a des besoins de l'ordre de 100,000 tonnes de papier annuellement et que son partenaire le Daily Mirror vise la production de 200,000 tonnes. "Nous créons une nouvelle demande de papier pour Donohue et, qui dit production, dit création de jobs, vous n'avez pas à vous en faire", a-t-il lancé.

Un vice-président du syndicat des travailleurs de l'usine, Martin Simard, mentionne que les travailleurs se sont déclarés, au départ, contre le principe de la privatisation et qu'ils craignent pour la question des emplois, "mais il faut donner la chance au cœur. On ne le connaît pas, on ne peut pas juger". Jean-Pierre Gagnon, le président du syndicat des employés de bureau révélait que durant toute la

journée d'hier le sujet est revenu continuellement sur le tapis lors de ses conversations avec ses confrères de travail, "les gars ont pris ça calmement".

Le maire de Clermont, M. Mathias Dufour, se dit optimiste pour l'avenir mais le discours de Pierre Péladeau lui a laissé plusieurs interrogations, "je demeure sur certaines réserves, le fonctionnement des vieilles machines c'est de l'emploi pour la région et à la lumière des réponses qu'on a reçu le problème demeure entier", commentait-il.

Pierre Péladeau a fait hier le tour des usines de Donohue à Amos, Saint-Félicien et Clermont pour rencontrer les travailleurs. La veille, le premier ministre Robert Bourassa avait dévoilé que c'est l'offre de l'homme d'affaires de Montréal associé au Daily Mirror de Londres qui l'avait emporté pour la privatisation de ce fleuron de l'industrie papetière québécoise. ●

Péladeau, en achetant Donohue, croit éviter le risque d'une prise de contrôle étrangère

♦ Pierre Péladeau croit que la formule mise de l'avant par le groupe Dogesto pour l'acquisition des actifs de Donohue aurait pu conduire à moyen terme à la prise de contrôle de la compagnie par un actionnaire étranger.

"C'est le public qui aurait été actionnaire de Donohue et dans cinq

ans un financier habile aurait pu réunir un bloc d'actions suffisamment considérable pour prendre le contrôle de Donohue. Ça aurait pu être un gars de l'extérieur du Québec", a-t-il dit hier devant une quarantaine de représentants de divers organismes de Charlevoix, "moi c'est mon argent que je mets là-dedans".

La majorité des gens présents avaient appuyé la proposition d'achat de Dogesto. Ce groupe composé des dirigeants de Donohue avait laissé entendre qu'il représentait les meilleures garanties en terme de continuité et de développement de Donohue.

"Je ne blâme pas les gars de Dogesto, ce ne sont pas des hommes d'affaires mais ce sont des maudits bons gars dans l'industrie du papier", a déclaré M. Péladeau en laissant entendre qu'il ne nourrissait aucune animosité à leur endroit et qu'il n'y aurait pas de représailles, "j'espère qu'il vont continuer de travailler avec nous autres parce qu'on ne veut pas de changement et qu'on veut continuer à appliquer les politiques actuelles de Donohue. C'est la meilleure formule au Québec et même au Canada".

Réal Tremblay, le président du syndicat des travailleurs forestiers était de ceux qui ont appuyé fortement la candidature de Dogesto. Après la rencontre avec Pierre Péladeau, il disait, "on n'a pas le choix, il faut lui faire confiance. Tout ce qu'il a fait a toujours bien tourné depuis de nombreuses années. Do-

gesto c'est une histoire du passé, il faut tourner la page".

Matane

Dans son langage sans détour, Pierre Péladeau a évoqué par la bande l'affaire de l'implantation d'une papeterie à Matane, "la gang de Matane, ils parlent fort mais si ils se mettaient ensemble pour réunir \$10 ou \$20 millions, ils seraient encore plus forts. L'argent ça parle", a-t-il lancé. ●

DEUX

(suite de la première page)
au niveau universitaire. Elles en sont d'autant plus convaincues que les cours de rattrapage en orthographe ont permis à plus d'un étudiant sur trois d'atteindre le seuil de 73 pour 100.

Ce succès étonne quand on réalise que seulement 6 pour 100 des étudiants qui n'avaient pas suivi ces cours parce qu'ils se trouvaient dans un groupe fort au départ ont pu franchir un tel bond lors du post-test.

Mmes Noël et Gervais affirment que, laissés à eux-mêmes, les étudiants faibles en orthographe ne parviennent pas à surmonter leurs difficultés de façon satisfaisante, même s'ils sont encouragés par les professeurs dès leur première année d'université. "Il semble donc encore valable d'intervenir auprès des étudiants dans le but d'augmenter leurs compétences orthographiques", disent-elles.

Les difficultés qui persistent après quatre mois de rattrapage sont les suivantes:
● les verbes conjugués à des modes rares et les mots invariables;
● les participes passés et accords compliqués, qui nécessitent réflexion et véritable compréhension de la langue;
● des cas d'orthographe d'usage.

Le pouvoir

Mmes Gervais et Noël soutiennent que l'habileté à écrire correctement est reliée, dans notre société, à une notion de pouvoir. L'orthographe demeure "un élément réel de sélection", disent-elles, quand on considère les critères qui président au choix des candidats pour un bon nombre d'emplois, particulièrement pour l'enseignement.

Tant et aussi longtemps qu'il en sera ainsi, ajoutent-elles, "l'école a le devoir de permettre l'accès à ce pouvoir à tous les enfants et non pas aux seuls bien nantis culturellement qui, même sans l'école, réussissent toujours à se donner ce pouvoir".

Fortes de cette conviction, les deux universitaires veulent, grâce à un rattrapage "motivant et efficace", donner aux futurs maîtres et à leurs élèves toutes les chances d'accéder au "pouvoir d'écrire". Elles se prononcent d'ailleurs en faveur d'une campagne nationale de revalorisation de la culture, de la connaissance de la langue et du "plaisir d'écrire correctement".

"Enquêtes, médias d'information, quiz et équipes d'animateurs, tout devrait être utilisé. Il importe de dépasser la constatation de l'existence d'un problème et de donner le coup de barre vers la conquête de notre langue écrite", concluent-elles. ●

La grève des procureurs se fait surtout sentir en région

♦ En apparence, rien de changé au palais de justice de Québec, qui a vécu une deuxième journée sans ses procureurs de la Couronne.

par Louise LEMIEUX

"On commence à être fatigués, mais on est fait fort", dit Michel Bouchard. Le procureur chef parle au nom des ses trois autres collègues cadres qui soutiennent de leur mieux l'absence de leur 20 collègues en grève depuis mardi et jusqu'à demain, et suspendus par le ministre de la Justice jusqu'à mercredi.

Même s'il y a évidemment beaucoup plus de "remises" que de coutume, les accusés ont comparu, comme d'habitude, les enquêtes sur cautionnement ont eu lieu, comme d'habitude et les sentences seront rendues demain, comme d'habitude.

"Aucun détenu ne reste plus longtemps en prison à cause de la grève. Mais la semaine prochaine, on risque d'être engorgé...", laisse tomber Me Bouchard.

En apparence donc, peu de changement à la cour des sessions où circulent habituellement les procureurs de la Couronne en grève.

Là où la grève des procureurs fait le plus mal, c'est en région, surtout pour sa part le juge en chef de la cour des sessions de la paix, M. François Tremblay.

"Dans plusieurs cas, en région, le juge a été obligé de remettre l'accusé en liberté, vu

l'absence du procureur de la Couronne. La loi est claire là-dessus: si la Couronne ne s'occupe pas, l'accusé doit être libéré en attendant son procès", souligne le juge Tremblay. En région, un procureur cadre dessert plusieurs localités. Il ne peut être partout à la fois.

Et comme les distances sont plus longues en région, les témoins qui se sont déplacés pour rien sont encore plus pénalisés qu'à Québec. Sans compter les frais encourus par l'administration judiciaire pour tous ceux qui devront venir deux fois plutôt qu'une pour le même procès.

"Une grève comme ça, ça a un impact important, qui n'est pas apparent à première vue", conclut le juge en chef.

Suspendus

"Nous avons l'intention de respecter les avis de suspension de trois jours qui nous ont été envoyés" répond Me Danielle Côté, au nom des procureurs de la Couronne en grève.

Le ministre Herbert Marx a donc mis sa menace de suspension à exécution. Et les procureurs n'ont pas du tout l'intention de faire du bénévolat lundi, mardi ou mercredi prochains.

Ils sont toujours ouverts à la discussion, à la négociation. "Mais que voulez-vous, Richard Drouin, le négociateur en chef, est en Floride, semble-t-il", laisse tomber Mme Côté.

Et qu'arrivera-t-il jeudi? "Jeudi... c'est beaucoup trop loin encore!" lance la procureure. ●

Le quotidien anglophone de Quebecor: une décision dans une quinzaine de jours

♦ LAC-BEAUPORT (PC) - La décision finale de Quebecor de lancer un nouveau quotidien anglophone au Québec sera prise "d'ici 15 ou 20 jours", a annoncé le président de l'entreprise Pierre Péladeau.

Lors d'un bref entretien avec une poignée de journalistes M. Péladeau a cependant parlé comme si la chose était déjà faite.

M. Péladeau est "en pourparlers" avec un autre partenaire anglo-canadien avec qui il lancera vraisemblablement l'entreprise.

"Les chances sont très très bonnes et les études de rentabilité que nous avons sont excellentes", a-t-il dit.

M. Péladeau a signalé que la réponse des commanditaires dits nationaux n'est pas très ferme. ●

ÉCHEC (suite de la première page)

hypothèses de solutions avancées, il y a deux semaines.

Le ministre avait proposé un troc. M. Malenfant devait accepter de vendre le mont Grand-Fonds au gouvernement et une seule convention collective aurait été négociée pour tous les employés du centre de ski, comme l'exigeait le syndicat. En échange, M. Picotte avait demandé à la CSN de renoncer au Manoir Richelieu.

Malenfant accepte

Dans une lettre transmise au ministre, M. Malenfant a indiqué son acceptation de cette proposition. "Cette réponse à votre proposition de règlement était, bien entendu, conditionnelle au retrait complet et total de la CSN du Manoir Richelieu et à la renonciation à tous les droits qu'elle pourrait prétendre avoir", précise le procureur de M. Malenfant.

Auparavant, le procureur a mentionné que plusieurs points ont dû être considérés dont l'absence de complémentarité du mont Grand-Fonds et du Manoir Richelieu, l'insécurité que la proposition pourrait créer parmi les employés, le sentiment d'abandon pour ces derniers, les incidences pécuniaires et fiscales d'une telle transaction et le tollé que cela

causerait dans le milieu des affaires.

De son côté, le président de la CSN, M. Gérard Larose, a indiqué au ministre qu'il était d'accord pour que le gouvernement achète le mont Grand-Fonds. Il a également exprimé son approbation afin que les ex-employés soient relogés au Manoir et dans les auberges de la région dans la mesure où la syndicalisation est étendue dans tous ces établissements.

Cette avenue permettrait, selon le chef syndical, de garantir le respect des droits des ex-travailleurs du Manoir. Sans cette protection, on craint que les employeurs puissent mettre à pied certains employés de façon arbitraire.

Pour leur part, les aubergistes ont refusé la proposition du ministre leur demandant d'embaucher d'ex-travailleurs du Manoir. Ils ont fait valoir qu'ils avaient déjà tout leur personnel. Toutefois, ils se sont dits prêts à faire en sorte qu'un investisseur fasse l'acquisition d'un hôtel dans la région et qu'il recrute des ex-employés du Manoir Richelieu.

Picotte se retire

Par ailleurs, le ministre du

Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a fait part, hier, au cours d'une conférence de presse, qu'il se retirait du dossier du Manoir Richelieu devant l'impossibilité d'amener les parties à s'entendre.

"J'ai terminé ce que j'avais à faire cette nuit. Si ça ne fonctionne pas, ça devient un conflit d'ordre privé. À ce moment-là, les procédures vont se poursuivre en cour. Je n'ai pas me substituer à la place des juges", a-t-il déclaré.

D'autre part, M. Picotte n'a pas l'intention d'acheter le mont Grand-Fonds tant qu'il n'y aura pas une entente globale entre Raymond Malenfant et la CSN. Quant à la possibilité d'une expropriation, le ministre l'a rejetée du revers de la main.

M. Picotte a reconnu que l'achat du mont Grand-Fonds constituait un accroc à la politique de privatisation du gouvernement. Un accroc nécessaire, estime-t-il, pour rétablir la paix sociale.

"Si c'est ce pas que le gouvernement doit faire en collaboration avec tous les intervenants pour que la paix revienne dans la région, nous sommes prêts à le faire. Je ne demanderai pas aux autres ce que je ne suis pas capable de leur offrir", a-t-il affirmé. ●

\$10,000 (suite de la première page)

Cela n'est pas non plus l'idéal puisque Sylvain doit faire le trajet Sainte-Foy-Cap-Rouge quatre fois par jour, ce qui ne lui laisse que 30 minutes pour diner. L'école de Cap-Rouge avait été choisie à cause de ses avantages architecturaux et de la présence d'un ascenseur.

Pourtant, sous quelques aspects, il serait plus avantageux que Sylvain fréquente Madeleine-Bergeron puisque celle-ci se trouve non loin du domicile des parents. "De plus, ajoute le père, les couches y seraient payées alors qu'actuellement, il nous en coûte \$130 par mois, pour deux enfants."

Performance scolaire

Petit bonhomme plein de vitalité, nullement embêté par son handicap, Sylvain apprécie beaucoup son école actuelle, a-t-il exprimé avec emphase au SOLEIL. Il y a plein de camarades et s'y amuse bien, tout en maintenant une progression constante dans ses apprentissages.

Ses parents qualifient sa performance de moyenne. À l'appui de leurs dires, ils exhibent son dernier bulletin: que des A et des B... même en éducation physique!

"Pourquoi, s'il suit bien les autres sur le plan scolaire, se demandent-ils, doit-on le retirer de ce qui est devenu son milieu de vie, pour une question de \$10,000? Il a déjà fréquenté Madeleine-Bergeron, en pré-maternelle, et le soir, il revenait plus mal en point que la veille. Pour une bonne et simple raison: seulement deux enfants parlaient, dans le groupe!"

Le temps presse pour les Leblanc puisque le père, un militaire, partira pour Chypre, la semaine

prochaine, et y demeurera durant six mois. "Ma femme sera alors seule pour défendre notre petit, s'exclame ce dernier avec émotion. C'est pourquoi nous nous sommes empressés d'agir pour qu'on n'applique pas cette nouvelle politique."

Pour le moment, les rencontres que les parents ont eues avec les élus de la commission scolaire, ne les satisfont guère, particulièrement celle avec le commissaire du quartier de l'Arbrisseau, M. André Hallé. "La critique ne touche pas cet homme, affirme Line Leblanc. Tout ce qui l'intéresse, à part la préservation de son prestige politique, c'est la qualité de son école et il semble que la présence d'enfants handicapés l'entache. Ce qu'on nous offre, pour le moment, c'est un bonbon: on étudiera la possibilité de "laisser" Sylvain à l'Arbrisseau pour la durée de son primaire. Qu'advient-il alors des autres enfants handicapés...?" ●

LE SOLEIL

ABONNEMENTS: 647-3333

Lundi au vendredi: de 7h00 à 17h30. Sam., dim.: de 8h00 à 12h00

ANNONCES CLASSÉES: 647-3311

Lundi au vendredi: de 8h30 à 17h30

RÉDACTION: 647-3394

Lundi au vendredi: de 8h30 à 23h00

Samedi: de 12h00 à 23h00

Dimanche: de 14h00 à 23h00

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

Heures d'ouverture: Lundi au vendredi: de 8h30 à 16h30

Le Soleil, 390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6

LA QUOTIDIENNE

tirage du 19 février

3-5-3

1-5-7-3



ALAIN BOUCHARD

L'illusion du hockey

♦ Brian Trottier est président d'un bien curieux syndicat. Un syndicat où l'individualisme est à l'honneur, ce qui est l'extrême contraire du souci premier des unions: la collectivité. Un syndicat de vedettes, avec des très grosses, des grosses, des moyennes, des petites et des très petites vedettes. Un syndicat où les contrats se négocient un à un, plutôt qu'en groupe.

Ce qui est déjà tout un programme.

Mais ce n'est pas tellement pour ça que le syndicat de Trottier est un bien curieux syndicat. C'est surtout parce qu'il regroupe des membres qui ont pour fonction de... se manger la laine sur le dos. Des membres qui doivent empêcher d'autres membres de compter des buts, des membres qui donnent des coups de coude sur la gueule et des coups de bâton sur la tête à d'autres membres, des membres qui expédient parfois d'autres membres dans les salles d'urgences des hôpitaux.

Pas souvent, l'hôpital, dites-vous? O.K. Alors nommez-moi seulement un autre syndicat dont les membres ont comme but d'empêcher d'autres membres de faire le leur. C'est-à-dire, dans le cas de l'Association des joueurs de la Ligue nationale de hockey (AJLNH): gagner.

C'est pour ça qu'il n'est guère aisé pour Brian Trottier de parler au nom de tous ses membres. S'il défend les compteurs de buts (Michel Goulet), il fait de la peine aux empêcheurs de compter des buts (Paul Gillis). S'il défend les gars qui se font casser la gueule, il fait de la peine à ceux qui la cassent (Gord Donnelly). Bref, s'il défend les joueurs qui savent jouer, il fait de la peine à ceux qui ne savent pas jouer, mais que certaines équipes ont justement engagés parce qu'ils ne savent pas jouer. En se disant: s'ils ne savent pas jouer, ils ne viendront pas faire leur petit baveux dans notre club et vont accepter d'empêcher l'adversaire de jouer, comme on veut que ça se passe.

Pour toutes ces raisons, Brian Trottier a un certain mérite d'avoir écrit, dans le Hockey News, que l'arbitrage de la Ligue nationale favorisait les piocheux, au détriment des bons joueurs. Là où il passe cependant à côté de la coche, c'est quand il dit que ce genre d'arbitrage est la faute des... arbitres.

Comme la lutte

Où bien Brian Trottier a peur de fesser sur le boss, c'est-à-dire la Ligue nationale, et il fesse alors sur d'autres employés, comme lui. Ou bien le petit chien savant n'a rien compris de ce qui se passe dans son cirque; et ça, j'en doute un peu beaucoup, parce qu'il est un petit chien savant, justement.

Ce ne sont pas les arbitres qui sont responsables de l'arbitrage de la LNH. C'est la LNH elle-même. Les arbitres se comportent seulement en bons employés qui font exactement ce que leur demande le boss, c'est-à-dire équilibrer les équipes. Faire des matchs "serres". Entretenir le suspense. Créer l'illusion qu'il n'y a pas tant de différence que ça entre les équipes, que n'importe laquelle peut battre n'importe quelle autre, un de ces bons soirs.

Bref, s'arranger pour que les annonceurs de radio nous réveillent, chaque matin, durant sept mois, en disant: "Les Tiquetaques ont repris, hier soir, la tête de la division Tournonrd avec un point d'avance sur les Picapoches. Ouf! Epoustouffiant!"

Comment? En n'arbitrant pas. Ou en arbitrant rien que d'un bord, si le pointage penche un peu fort de ce bord-là, justement. Surtout en troisième période. Si c'est 4-4 et qu'un Bleu donne une jambette à un Blanc, au moment où il s'apprête à lancer dans le filet, l'arbitre lève les yeux au plafond en faisant semblant d'y avoir aperçu un petit moineau. Même chose si c'est 3-0 pour les Blancs et que c'est un Bleu qui donne la jambette: punir le Bleu, ce serait risquer que les Blancs fassent 4-0, et c'est pas beau ça, 4-0, dans une ligue où on a si bien atteint la parité, après tant d'années d'efforts.

Exactement comme si, en tennis, une balle sur la ligne devenait soudainement une balle en dehors de la ligne, parce que celui qui vient de la frapper est en arrière dans le pointage.

Quand on demande à Mad Dog Vachon si la lutte est arrangée, il répond chaque fois: prouvez-le si vous êtes capables! Et là, l'interviewer part d'un grand rire entendu qui veut dire: voyons donc, tout le monde sait ça que la lutte est arrangée.

Brian Trottier est capable de prouver n'importe quand que l'arbitrage de la LNH est arrangé, mais il préfère dire que les arbitres sont mauvais.

Au moins, à la lutte, il n'y a personne qui essaie de se convaincre que c'est vrai!

La CSN étend sa campagne de boycottage des motels Universel

♦ Dans le but de gagner sa bataille au Manoir Richelieu, la CSN a annoncé, hier, qu'elle intensifiera sa campagne de boycottage des motels Universel, propriété de Raymond Malenfant, en Ontario, dans l'Ouest canadien et aux Etats-Unis.

par Pierre PELCHAT

Les dirigeants de la centrale syndicale ont l'intention de se rendre d'ici trois semaines à Boston, New York, Washington, Toronto et d'autres villes pour dissuader les touristes à se rendre au Manoir Richelieu et dans les motels Universel.

Avec la collaboration d'autres organisations syndicales, on se prépare à tenir des conférences de presse pour informer les médias, à diffuser de la publicité dans les grands quotidiens et à acheminer des avis aux agences de tourisme.

Le président de la CSN, M. Gerald Larose, a reconnu, que cette campagne publicitaire pourrait avoir des effets néfastes pour l'ensemble de l'industrie touristique au Québec ainsi que sur l'image d'un pays où les relations de travail se portent bien.



M. Malenfant a réclamé l'intervention du gouvernement pour contrer la campagne de boycottage de la CSN.

"On vise Malenfant et ses entreprises. Le geste peut générer quelques hésitations à venir au Québec. Il appartiendra au gouver-

nement d'évaluer cet impact", a-t-il commenté au cours d'une conférence de presse.

L'exemple de l'annonce qui a été remis, hier, aux journalistes fait mention qu'un homme a déjà été tué sur un piquet de grève. Advenant une entente satisfaisante pour le syndicat, la CSN se dit prête à faire une publicité contraire pour attirer les visiteurs.

M. Larose n'a pas précisé l'argent qui sera investi dans cette publicité. "La bataille du Manoir Richelieu remet en cause les origines du syndicalisme. C'est pas Malenfant qui va nous retourner au 18e siècle même s'il a l'air préhistorique. Il n'y a pas de limite à la solidarité, à l'appui financier", a-t-il déclaré.

Pour l'heure, il a été décidé de relever de \$25 le montant des prestations hebdomadaires remises aux ex-employés du Manoir. Ainsi, un syndique sans personne à charge recevra \$102 et une autre avec dépendant se verra verser \$125. Cette augmentation a été rendue possible devant le succès de la campagne de solidarité

après des autres syndiques de la CSN.

Bourassa doit agir

Par ailleurs, M. Larose croit que c'est maintenant au premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, d'intervenir. La CSN propose l'expropriation du Manoir Richelieu. "Ce conflit a été généré par les pouvoirs publics avec la privatisation du Manoir. C'est un conflit politique. Ce sont eux les responsables de la situation", a-t-il soutenu.

Le leader syndical estime que la CSN a fait tous les compromis possibles pour en arriver à une entente, entre autres, en acceptant de déchirer l'ancienne convention collective.

"Tous les compromis sauf le suicide ont été faits. On ne peut se renier comme organisation syndicale", a-t-il affirmé.

Selon M. Larose, le conflit va se poursuivre tant et aussi longtemps que les syndiques vont le vouloir pour obtenir gain de cause. Il a reiteré l'appui "à 150 pour 100" de la centrale envers les ex-travailleurs du Manoir et à ceux du mont Grand-Fonds.

C'est tout le Québec qui sera pénalisé, proteste Malenfant

♦ Face à l'intention de la CSN de mener aux Etats-Unis et en Ontario une campagne de boycottage contre les établissements de Raymond Malenfant, le gouvernement du Québec doit intervenir.

par Georges ANGERS

C'est ce qu'a soutenu hier le conseiller en relations publiques de M. Malenfant, M. Pierre Tremblay, pour qui un tel boycottage constituerait en fait une campagne contre la province de Québec, contre le tourisme au Québec; c'est donc l'ensemble du Québec qui serait pénalisé, a-t-il ajouté.

"C'est aberrant", a commenté quant à lui le principal intéressé, Raymond Malenfant. "Si la solution c'est de tout détruire, qu'ils (la CSN) continuent comme ça."

Lui aussi réclame l'intervention gouvernementale. "Le gouvernement du Québec est à été élu pour administrer la province de Québec. Qu'il prenne ses responsabilités."

De son côté, le conseiller juridique de la famille Malenfant, Me Robert Truchon, n'écarte pas la possibilité d'intervenir auprès des tribunaux si son client devait subir des conséquences négatives d'une telle campagne. Il estime néanmoins que c'est d'abord au gouvernement de réagir face aux intentions de la CSN.

Deçu

Raymond Malenfant s'est par ailleurs dit déçu de la tournure des événements, une tournure qu'il n'a pas manqué de diriger à son avantage. Ce n'est pas lui qui a refusé la proposition du ministre

Picotte mais bien la CSN, a-t-il expliqué hier en conférence de presse. "Donc, si Charlevoix souffre toujours, c'est pas de notre faute", a déclaré le propriétaire du Manoir Richelieu.

A l'appui de sa bonne foi dans cette affaire, M. Malenfant a cité le ministre Yvon Picotte qui lui aurait déclaré mercredi soir: "M. Malenfant, je ne peux vous en demander plus, vous avez tout accepté ce que je vous ai proposé. Il reste à la CSN à accepter, sinon elle portera le blâme de l'impasse."

Le conseiller juridique de M. Malenfant s'est d'ailleurs dit étonné que le ministre Picotte n'en fasse pas état lorsqu'il a rencontré la presse hier pour annoncer qu'il se retirait du dossier.

"J'aurais aimé que le ministre Picotte vous dise qu'il avait reçu

de M. Malenfant la réponse à toutes ses attentes et qu'il était encore sur son appétit et déçu du repas que lui avait servi la CSN", a déclaré Me Truchon.

Interrogé sur le sens qu'il donnait à cette "réserve" du ministre Picotte, Me Truchon a répondu laconiquement: "La politique a ses raisons que la raison ne connaît point."

Acheter la paix

Raymond Malenfant s'est par ailleurs dit doublement déçu. Déçu d'abord de la proposition que le ministre lui a faite le 4 février dernier. "Vous savez, je n'ai jamais rien vendu et sur le coup, j'ai mal réagi. Mais après discussion avec mon fils et mon avocat, nous avons décidé, sans gaieté de coeur, d'acheter la paix et d'accepter la proposition du ministre Picotte."

M. Malenfant a été déçu ensuite (et surtout) par le refus de la CSN. C'est comment ça depuis le début, a-t-il expliqué: "Si la CSN avait laissé faire ses gens au lieu de protéger sa peau à elle, on n'en serait pas là."

Interrogé sur la suite des événements, le propriétaire du Manoir Richelieu a déclaré en substance: on a acheté une bâtisse vide, on a donné toutes les chances possibles aux employés de venir travailler au Manoir. Ce n'est plus à nous autres de régler le problème. Le gouvernement du Québec doit assumer ses responsabilités.

"Le Manoir Richelieu, on est capable de l'administrer. Qu'ils nous laissent la paix et on va l'administrer", a-t-il conclu.

Les ressources des commissions scolaires font défaut

Le cas du petit Sylvain Leblanc risque de ne pas être unique

♦ Le cas du petit Sylvain Leblanc risque de ne pas être unique, en septembre. Plusieurs autres enfants handicapés, intégrés dans des classes régulières, pourraient bien être obligés de fréquenter des écoles spéciales.

par Richard HÉNAULT

C'est ce qui ressort des explications fournies au SOLEIL, hier, par M. Jean-Claude Rondeau, conseiller politique du ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan. "Le ministère n'a pas réduit les allocations supplémentaires aux commissions scolaires pour ce type d'intégration, a-t-il expliqué. Toutefois, les besoins dépassent actuellement les sommes qui y sont

consacrées et le MEQ ne peut pas en injecter davantage."

Pourtant, à la Commission scolaire des Découvreurs, la version diffère. Autant le directeur général, M. Sylvain Blanchette, que la présidente, Mme Lise Lemieux, affirment qu'il y a eu compression. "Nous n'avons plus les ressources pour rémunérer les personnes qui apportent de l'aide aux enfants handicapés en ayant besoin, soutient M. Blanchette. La révision de notre plan de service pour les élèves doués et ceux en difficulté nous oblige, dorénavant, à intégrer ceux qui n'ont pas besoin d'une telle aide."

Le directeur général estime que sa commission scolaire dispose d'une ressource privilégiée

pour cette catégorie d'effectifs: l'école Madeleine-Bergeron. Selon lui, les parents sont certains d'y retrouver des services de qualité pour leurs enfants handicapés, une qualité que l'école régulière ne peut pas nécessairement fournir.

Un fonctionnaire du MEQ devait par ailleurs avouer fort bien comprendre la réaction des Leblanc. D'après lui, la commission scolaire pourrait facilement se débrouiller avec les allocations qu'elle a déjà.

Quant à la présidente de la commission, Mme Lise Lemieux, elle dit être très sensible à la situation des Leblanc. C'est pourquoi elle a soulevé la possibilité que le petit Sylvain termine son

primaire à l'école l'Arbrisseau. Dans son esprit, il n'est toutefois pas question "d'ouvrir la porte" à toutes les demandes du genre.

Rapport en préparation

Le ministre Claude Ryan est bien au fait de la situation. Il a d'ailleurs demandé aux directions régionales du ministère de préparer un rapport sur le sujet.

Selon son conseiller, M. Jean-Claude Rondeau, le ministère a en quelque sorte été pris au dépourvu par le nombre de demandes d'aide. "Ce qui est vraiment nouveau, explique-t-il, c'est l'allure de vague qu'ont pris les demandes d'intégration d'enfants handicapés dans des classes régulières. Pourtant, à certains endroits comme à Montréal, c'est l'inverse: les pa-

rents préfèrent l'école spéciale."

C'est un fait que la société a opté, depuis un certain temps, pour l'intégration des personnes handicapées. Ceci se reflète évidemment dans le milieu scolaire.

Selon M. Rondeau, on ne peut pas du tout prévoir ce qui se produira au cours des prochains mois. Les commissions scolaires doivent actuellement préparer leurs budgets et rien ne leur indique que les allocations seront haussées. Même au ministère, on n'en sait rien, tant que les crédits n'auront pas été approuvés, ce printemps.

Le conseiller du ministre n'est pas non plus en mesure de dire exactement combien d'enfants handicapés pourraient être affectés par le "gel" des allocations.

Grâce à la diminution du nombre des victimes

Pas de hausse des contributions à la Régie de l'assurance automobile

♦ LAC-BEAUPORT (PC) - Comme le nombre de victimes d'accidents de la route diminue considérablement, les contributions au régime public d'assurances ont été gelées pour cette année, a annoncé hier le premier ministre Robert Bourassa.

Ce dernier rencontrait la presse à l'issue d'une réunion du conseil des ministres.

La décision devait originalement être annoncée mardi prochain mais M. Bourassa l'a fait hier sous prétexte que le ministre des Transports Marc-Yvan Côté sera retenu hors de Québec à cette date.

En 1986, 1.050 personnes sont

mortes sur les routes du Québec, 338 de moins qu'en 1985. C'est une diminution de 24 pour 100 et c'est le plus faible nombre des 25 dernières années.

Le nombre de blessés lors d'accidents routiers a également diminué, passant de 61,720 en 1985 à 58,013 en 1986.

Quant au nombre d'accidents sans blessés, il a aussi diminué mais seulement de un pour 100. Il y en a eu 159,195 en 1985 et 157,312 en 1986.

La seule ombre au tableau demeure l'augmentation du nombre de cyclistes victimes d'un accident, lequel a crû de 24 pour 100 en 1986 par rapport à l'année

précédente. Le nombre de piétons tués est demeuré presque stable, soit 149 (141 en 1985).

Ces excellentes données ont permis à la Régie d'assurance-automobile de diminuer le versement de prestations aux accidentés de quelque \$45 millions cette année. Les automobilistes seront donc gagnants, leurs primes d'assurance étant gelées encore une fois cette année.

La dernière hausse de ces primes remonte à 1984.

En conséquence, le coût annuel d'un permis de conduire demeurera à \$31, soit \$62 lors de son renouvellement qui se fait à tous les deux ans, le jour de l'anniversaire

de son détenteur.

Quant à la contribution d'assurances lors du renouvellement annuel des plaques d'immatriculation, il sera également gelé à \$114.

Le prix des plaques varie toutefois d'un véhicule à l'autre.

Pour les véhicules de promenade, le coût des plaques est établi selon le poids. Mais pour les véhicules commerciaux, le prix des plaques est établi depuis le 1er janvier dernier selon le nombre d'essieux.

Diminution

Par ailleurs, dans un communiqué, le ministre des Transports Marc-Yvan Côté se réjouit de cette

diminution des accidents de la route.

"Le Québec est sur la bonne voie dans sa lutte contre les accidents", affirme-t-il.

Il rappelle que depuis le 1er janvier 1987, le nouveau Code de la route a été renforcé et contient des mesures encore plus sévères pour certaines infractions susceptibles de causer des accidents, notamment la consommation d'alcool au volant.

Les forces policières ont également reçu des ordres d'appliquer la loi avec une grande sévérité tandis que la Régie de l'assurance-automobile poursuit sa campagne de sensibilisation du public.

Conscience gouvernementale et développement régional

Déception générale et amertume, à Matane

♦ MATANE... "Nous sommes extrêmement déçus et extrêmement amers" devant la tournure des événements qui font que le projet de Matane est de retour au point zéro. C'est incontestablement une victoire du lobby des papeteries établies qui n'ont jamais caché leur hostilité à l'égard du projet d'une papeterie à Matane. Il ne faut quand même pas nous prendre pour plus naïfs que nous sommes..."

par André DIONNE

Ce sont les commentaires du maire de Matane, M. Maurice Gauthier, au cours d'une conférence de presse donnée hier, à son retour de Québec les mains vides, à la suite de la vente de Donohue au groupe Québécois associé à des intérêts anglais, la "British Printing and Communications Corporation".

Entourés de ses principaux conseillers dans ce dossier, M. Gauthier a clairement laissé entendre que le gouvernement Bourassa avait manqué de volonté politique, malgré ses promesses, face à ce projet d'une grande valeur économique pour l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la vallée de la Matapédia.

Certains ministres n'ont assurément pas tout à fait bonne conscience, aujourd'hui, à la suite de cette décision de vendre Donohue sans y attacher l'obligation de réaliser le projet de Matane, a-t-il ajouté.

A l'inverse, il a loué l'honnêteté de certains ministres qui ont perdu la bataille dont le ministre John Ciaccia (Énergie et Ressources).

Les producteurs

Même son de cloche chez des membres du Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, une composante fort importante du comité régional.

Jean-Maurice Lachasseur, le

président de l'organisme, endosse aussi ce sentiment d'amertume quoiqu'il garde encore espoir de voir le dossier se réaliser et dit avoir confiance en Pierre Péladeau, le président de Québecor, pour donner naissance à cette papeterie rêvée.

Avec sagesse, M. Lechasseur affiche une prudence toute circonstanciée puisque la table de concertation - ou comité régional - se réunira sous peu pour adopter une nouvelle stratégie, et qu'il vaut mieux à ce moment-ci "laisser tomber la poussière."

La volonté politique

Selon M. Gauthier, ce gouvernement n'avait tout simplement pas la volonté politique de lancer le projet de Matane. Entre le 15 janvier (rencontre avec M. Bourassa) et le 18 février, il est clair que l'on n'a fait aucun effort sérieux pour hier le projet de Matane à celui de la vente des actions que détenait la SGF dans Donohue.

Aujourd'hui, dit-il, le projet se retrouve à la case départ avec de nouvelles analyses, de nouvelles études de faisabilité et de rentabilité, autant de travaux qui avaient été complétés par les promoteurs norvégiens qui se sont retirés du dossier de Matane à la toute fin de 1986.

"Il aurait été facile pour le premier ministre d'attacher deux bouts de ficelle, geste qui aurait consacré la réalisation de ce projet."

On nous ramène les mêmes discussions sur l'incertitude relative à la capacité de la forêt du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie de soutenir une telle exploitation, arguments soutenus par les papeteries établies pour s'opposer au projet de Matane.

Approvisionnement

Or, le ministre délégué aux Forêts, M. Albert Côté, avait affirmé qu'effectivement la forêt pouvait

supporter le projet de Matane, ce qu'il soutenait encore hier.

Non, reprend le maire Gauthier, les papeteries du territoire sont capables de s'approvisionner à un coût artificiellement bas en co-peaux sans qu'elles soient obligées de puiser dans leurs propres réserves.

Et puis, il y a Anticosti où il y a urgence de procéder à des travaux de coupe puisque la forêt est rendue à maturité et qu'elle commence à déperir.

La bonne foi

Nous devons donc nous en remettre à la bonne foi de ce gouvernement qui affirme que le projet n'est pas abandonné, en celle de M. Pierre Péladeau qui dit être intéressé au projet de Matane et au type de papier qu'on y produirait, un besoin affirmé par le partenaire britannique, a continué M. Gauthier.

Il a jugé intéressante l'idée que ce dossier puisse être "rebrassé" à nouveau lors d'une éventuelle réunion de tous les intervenants au dossier: le comité régional, l'éventuel promoteur Donohue propriétaire de Québecor, et les deux niveaux de gouvernement, Ottawa et Québec.

Il n'est pas question d'abandonner, ce serait la pire des défaites, d'ajouter le maire Gauthier, un personnage tenace de nature.

Pour Jean-Maurice Lechasseur président du Syndicat des producteurs de bois, la défaite ne signifie pas la perte de la guerre, même si c'est une grosse manche qui a été perdue.

"Nous allons nous mobiliser de nouveau et devenir la conscience de ce gouvernement en matière de développement régional", d'ajouter le maire, laissant entendre qu'il a prouvé hier, en vendant Donohue sans se préoccuper du projet de Matane, qu'il (le gouvernement) n'en a pas.



Le président du conseil économique M. Serge Bernier et le maire de Matane, M. Maurice Gauthier, lors de leur rencontre avec le premier ministre Bourassa, mardi.

Au Parlement, l'Opposition veut voir les offres d'achat

♦ L'Opposition péquiste réclame que toutes les offres qui ont été faites pour l'achat de Donohue, notamment les propositions du groupe Dogesto, soient rendues publiques, pour voir si un acheteur autre que Québecor aurait pu réaliser la papeterie de Matane.

par Michel DAVID

Pour M. Jean-Guy Parent, député de Bertrand, il est clair que la vente annoncée, hier, signifie que le projet est définitivement enterré et que le premier ministre Bourassa "s'est payé la tête des gens de Matane", le mois dernier, quand il avait annoncé que la privatisation de Donohue était reportée pour permettre la réalisation de la papeterie promise depuis vingt ans.

"M. Bourassa avait bien dit, en janvier, qu'il retardait le dossier de privatisation pour régler la papeterie en même temps. On a la confirmation que c'était un faux motif", a déclaré M. Parent, hier, au cours d'un entretien téléphonique.

Le porte-parole péquiste affirme avoir rencontré "à quelques reprises" le groupe de cadres réunis dans le groupe Dogesto, qui "étaient prêts à prendre des engagements fermes" sur la papeterie.

Rien contre Péladeau

M. Parent assure qu'il n'a rien

contre M. Pierre Péladeau, mais il souligne que si le patron de Québecor avait vraiment voulu s'embarquer dans le projet de Matane, il l'aurait fait bien avant. Tout comme M. Robert Maxwell (du Mirror Group, associé de M. Péladeau) d'ailleurs.

Quoi qu'il en soit, "ce n'est pas la première fois que M. Bourassa crée des illusions, mais qu'il ne livre pas la marchandise", constate M. Parent. Cela lui rappelle "la meilleure qualité de services" promise lors de la vente de Québecor. Ou la privatisation de Cambior, qui devait rester propriété québécoise, mais dont 40 pour 100 des actions ont été vendues à l'extérieur du Québec.

Dans le cas de Donohue, il constate que "49 pour 100 d'un bien public qui appartenait à l'ensemble des Québécois appartient maintenant à des gens d'Angleterre" et malgré les assurances données par le gouvernement, M. Parent craint que Donohue ne tombe éventuellement sous contrôle étranger.

"Dieu sait ce qui arrivera dans quelques années, dit-il. A partir du moment où c'est rendu dans les mains des gens d'affaires... On a vu le cas de Québecair. Ça a passé vite: Nordair-Méto, CP Air, et maintenant c'est rendu dans les mains de Pacific Western".

M. Parent s'interroge enfin sur ces contrats liant Donohue à certains clients, comme le New York Times, qu'une clause permettrait d'annuler si Donohue changeait de mains. Ces clients voudront-ils s'en prévaloir?

Domtar

Le dossier de Donohue étant réglé, M. Bourassa doit maintenant déclarer sans ambiguïté qu'il n'est plus question de privatiser Domtar, estime M. Parent.

D'abord pour éviter la spéculation sur des actions dont le prix a déjà suffisamment grimpé au cours des dernières semaines, mais surtout parce que "c'est la viabilité même de la SGF qui est en cause".

Alors que les analystes prévoient que 1987-88 seront des années record dans le secteur des pâtes et papier, le gouvernement serait d'ailleurs très mal avisé de se débarrasser de Domtar, souligne le député de Bertrand. "Mais connaissant leur idéologie et leur mentalité de comptable, je m'inquiète", ajoute-t-il.

M. Parent ne croit pas que le gouvernement n'ait trouvé aucun acheteur pour Domtar. "A mon avis, il y a autre chose derrière ça. Il y avait probablement un seul acheteur, qui était Power Corporation. Alors, ils avaient l'air un peu fou..."

PATHONIC
 Télé 4 Québec
 CIMT 9 Rivière-du-Loup
 CFER 11 Rimouski

Dogesto n'avait pas fait "d'offre" pour Donohue

Bourassa reste optimiste pour Matane

Le premier ministre Robert Bourassa a insisté à nouveau hier sur le fait qu'une partie des revenus que la Société générale de financement retirera de la privatisation de Donohue pourra servir dans l'établissement d'une papeterie à Matane. Parlant de ce projet comme si sa réalisation ne faisait pas de doute à ses yeux, M. Bourassa a indiqué diverses possibilités à explorer dans ce but.

par André FORGUES

"Avec ces fonds additionnels, je crois bien qu'on peut avoir confiance dans le développement régional pour la papeterie de Matane. Quel sera le véhicule qui sera utilisé pour permettre la réalisation de la papeterie, quels seront les partenaires de la SGF, quel sera le rôle de Donohue, quel sera le rôle potentiel, s'il confirme son intérêt, de M. Maxwell (du Mirror Groupe)? Ce sont des choses qu'on va examiner en toute priorité."

Le premier ministre a répété que l'objectif est de laisser à la SGF \$100 millions sur les \$320 millions que rapporte la privatisation de Donohue. Une partie de ces revenus devra servir à éponger des dettes et, peut-être, à racheter les intérêts détenus par les actionnaires minoritaires de Dofor. Quant au reste, il

reviendra au ministre des Finances qui l'appliquera à l'exercice financier de 1987-88.

Il ne faut pas conclure que les \$100 millions de la SGF seront entièrement consacrés au projet de Matane, précise aussi M. Bourassa. Une partie de cette somme pourrait suffire. Surtout si d'autres facteurs, comme la dévaluation du dollar américain et la hausse de la demande pour le papier super calendré qui serait produit à la papeterie, rendent plus attrayant le projet de Matane qui est évalué à \$400 millions.

Etat du dossier

Par ailleurs, les personnes qui ont mené l'opération de privatisation de Donohue au nom du gouvernement et de Dofor ont donné des précisions sur les termes de la vente de Dofor à Québec, de M. Pierre Peladeau, et à la British Printing ans Communication Corp., de M. Robert Maxwell, éditeur du Daily Mirror de Londres.

L'ancien ministre Fernand Lalonde, qui agissait comme mandataire de Dofor dans ce dossier, a précisé que deux finalistes avaient été retenus pour l'acquisition de Donohue. Invoquant une entente de confidentialité, Me Lalonde a refusé de donner des détails sur l'offre avancée par les perdants, Normick-Perron.



Le premier ministre Robert Bourassa prend l'air avec son conseiller M. Fernand Lalonde, à l'issue de la réunion de deux jours de son conseil des ministres, au lac Beauport.

Quant à la proposition de Dogesto, une compagnie composée de dirigeants de Donohue, elle n'a jamais été considérée comme une offre d'achat au sens propre, a expliqué Me Lalonde. Dogesto a fait sa proposition par le moyen de quatre lettres successives, chacune modifiant des détails de la précédente.

Cette proposition consistait essentiellement en l'achat de 5 pour 100 des actions de Donohue, sur les 56 pour 100 que détient Dofor, achat pour lequel Dogesto demandait au

vendeur de la financer. Les 51 pour 100 d'actions restantes auraient été vendues sur le marché secondaire, se trouvant ainsi réparties entre les mains d'un grand nombre de petits actionnaires.

Cette façon de procéder était inacceptable pour le gouvernement qui voulait s'assurer que l'acquéreur de Donohue respecterait un certain nombre de conditions, et notamment que l'entreprise demeurerait sous contrôle québécois. Me Lalonde a soumis que quelqu'un de

l'extérieur du Québec aurait pu ensuite, par le biais d'une offre publique d'achat, prendre le contrôle de l'entreprise.

Me Lalonde a aussi affirmé à son tour que la proposition de Dogesto ne contenait pas un engagement irrévocable de réaliser le projet de Matane mais plutôt l'expression d'une intention de le mener à bien.

A propos de Matane, Me Lalonde a soutenu que les dirigeants

de Donohue n'ont toujours pas achevé la préparation d'un dossier complet qui aurait pu être soumis au conseil d'administration. La préparation de ce dossier est cependant très avancée et pourrait être terminée d'ici deux mois. Les acquéreurs disposeront donc dès la clôture officielle de la transaction, au plus tard le 31 juillet, d'un dossier complet pour prendre leur décision.

L'entente conclue

L'offre du groupe Peladeau-Maxwell, M. Peladeau contrôlant 51 pour 100 de ce groupe, n'est que de \$0.04 l'action inférieur au prix qui, selon la loi, aurait forcé les acquéreurs à présenter aussi cette offre aux actionnaires minoritaires de Donohue. Cette proposition avait aussi l'avantage de comporter le paiement comptant du prix d'achat, soit \$320 millions.

Les conditions posées par le gouvernement et acceptées par le groupe Peladeau-Maxwell empêchent que le contrôle de Donohue ne passe à quelqu'un de l'extérieur du Québec avant sept ans, assure Me Lalonde. Si ces conditions ne sont pas respectées, Dofor ou la SGF pourrait racheter Donohue pour 95 pour 100 du cours de référence qu'aurait atteint les actions de l'entreprise à ce moment.

On a eu le maximum, dit Lalonde

LAC-BEAUPORT (D'après PC) - L'Etat a obtenu le maximum qu'il pouvait obtenir pour les actions de Donohue qu'il vient de vendre à Québec, estime l'avocat Fernand Lalonde qui représentait le gouvernement dans la transaction.

Dans les faits, les acheteurs s'engagent à payer \$37.64 pour chacune des 8,501,680 actions que l'Etat détenait dans Donohue par le biais de Dofor, une firme contrôlée à 90 pour 100 par la Société générale de financement.

Voici les conditions que Québec a acceptées en devenant l'acquéreur majoritaire de Donohue:

- le siège social et la principale place d'affaires de l'entreprise demeurera à Québec pour au moins sept ans;

- le contrôle de Donohue demeurera entre des mains québécoises, même à la suite d'éventuelles transactions, pour une dizaine d'années;

- les 2,800 emplois devront être maintenus et les usines actuelles gardées en opération;

- les projets d'amélioration en cours, comme l'installation d'une nouvelle machine à papier à Clermont et à Amos, doivent être menés à terme.

FORMATION SPÉCIALISÉE EN TRAITEMENT DE TEXTES
 AES - MICOM - WORD PERFECT - SAMNA WORD - EDITEXTE

DURÉE: 21 heures, 35 heures
 JOUR: du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.
 SOIR: 2 soirs par semaine de 18 h 30 à 22 h 00.

COÛT: Plus que compétitif
 — COURS PRIVÉS OU DE GROUPE
 — UNE PERSONNE PAR MACHINE
 — ACCÈS À NOTRE SERVICE DE PLACEMENT

INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT
FRANCINE ST-PIERRE inc.
 687-4512

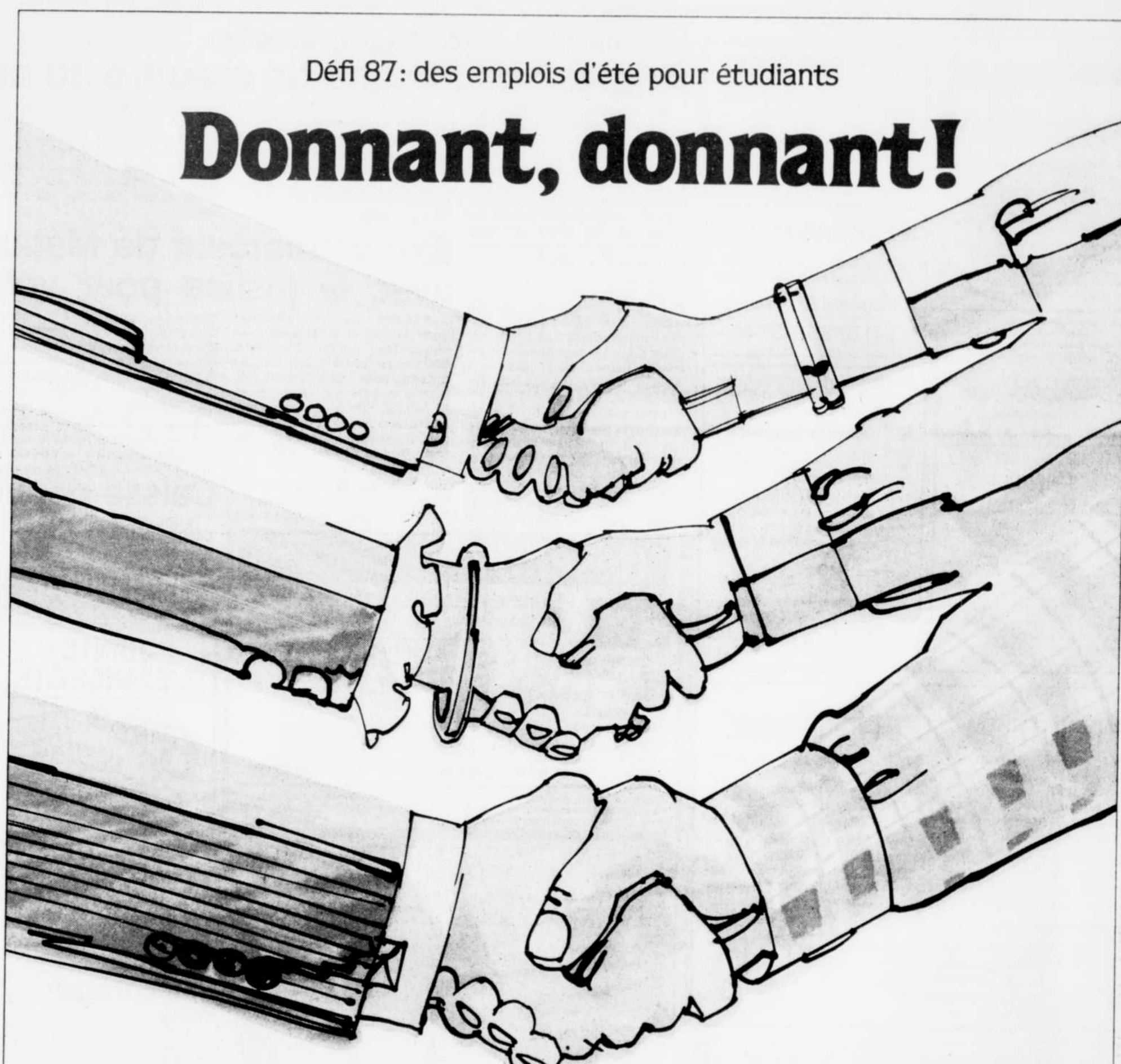
Un buffet couru, à votre rythme

Le buffet du midi de l'Omnibus... potages, salades, mets chauds et froids, dont le savoureux rosbif, ainsi qu'une multitude de desserts, à volonté! Vous mangez rapidement ou lentement, à votre rythme...

SERVICE EXPRESS 15 MINUTES

REPAS DU MIDI 9.95\$
 du lundi au vendredi, de 11h30 à 14h00 par pers.

L'OMNIBUS RESTAURANT
 2800, boul. Laurier
 Sainte-Foy, Qué.
 RÉSERVATION 658-4303



Défi 87: des emplois d'été pour étudiants

Donnant, donnant!

Chaque été au pays, des milliers d'entreprises font appel aux étudiants afin de répondre à leurs besoins en main-d'oeuvre. Les employeurs qui embauchent des étudiants leur offrent non seulement un emploi saisonnier mais une occasion de mettre à profit des connaissances souvent utiles à l'entreprise. Quant aux étudiants, ils peuvent acquérir une expérience de travail dont ils ont besoin.

En somme, les employeurs comme les étudiants y trouvent leur compte. C'est donnant, donnant!

Emploi d'été/Expérience de travail

Le Programme fédéral Défi 87 vise à aider les employeurs à embaucher des étudiants pour l'été. En effet, grâce à la

composante **Emploi d'été/Expérience de travail** de Défi 87, les employeurs de tous les secteurs pourront recevoir une aide financière sous forme de subventions salariales afin qu'ils procurent aux étudiants des emplois d'été qui n'existeraient pas autrement.

Les emplois ainsi créés vont permettre aux étudiants d'acquérir des compétences et une expérience de travail pratique. Quant aux employeurs, ce sera pour eux l'occasion de découvrir de jeunes candidats pouvant occuper des postes permanents à la fin de leurs études.

Employeurs, renseignez-vous sans tarder sur la composante **Emploi d'été/Expérience de travail** de Défi 87 auprès d'un Centre d'Emploi du Canada.

Les demandes devront être postées au plus tard le 6 mars 1987.

FAITS DIVERS



Skieurs tués par une avalanche
Trois skieurs qui pratiquaient leur sport, mercredi, en dehors des limites de la station de ski de Breckenridge, au Colorado, ont perdu la vie par suite d'une avalanche. L'un des corps a été retrouvé en fin de journée mercredi, et les deux autres hier. Environ 250 volontaires participent toujours aux recherches en vue de retracer un quatrième skieur porte disparu.

Citoyen de Québec détenu relativement au meurtre de Bernard Filiatrault

◆ Un citoyen de Québec serait le meurtrier de Bernard Filiatrault, âgé de 23 ans, de Montréal, dont le corps criblé de balles a été trouvé, le 11 octobre dernier, en bordure de la route 112, à Saint-Frédéric de Beauce.

droit ou elle a été trouvée par le fils d'un cultivateur et sa mort remontait à trois ou quatre jours.

La SQ laissait entendre, hier soir, que l'enquête se poursuivait et

qu'on espérait éclaircir d'autres crimes. Le communiqué émis par la SQ ne le mentionnait pas, mais des armes à feu, de la drogue et du butin volé auraient été saisis au cours de ces perquisitions. ◆

Textes de Lucien LATULIPPE

Le suspect âgé de 34 ans doit être accusé de meurtre, cet après-midi, au palais de justice de Saint-Joseph. Il a été arrêté à Saint-Augustin, en banlieue de Québec, hier matin, lors d'une perquisition effectuée par la SQ de Québec.

L'arrestation du suspect est l'aboutissement d'une série de perquisitions qui ont débuté vers 6h, hier matin, et qui se sont déroulées en même temps tant dans la région de Québec et qu'à Montréal. La plus importante de ces visites imprévues a eu lieu à Sainte-Brigitte-de-Laval. Plusieurs agents des brigades du crime contre la personne et de la propriété, ainsi que des moeurs et de l'urgence, y ont participé. Ils étaient accompagnés d'agents du groupe d'intervention.

Le meurtre de Filiatrault avait été relié à un règlement de compte relevant du domaine de la drogue. La victime avait été déposée à l'en-

Trois jeunes gens de la région accusés de tentative de vol

◆ Trois jeunes gens de Cap-Rouge et de Sainte-Foy ont été accusés à Québec, hier, de tentative de vol qualifié, de complot pour commettre un vol qualifié et de déguisement. Deux se sont vus refuser tout cautionnement et l'autre doit revenir en cour, aujourd'hui.

Le trio a été arrêté par des policiers de Sainte-Foy, vers 2h hier matin, peu après une tentative de vol près de la Caisse populaire de Cap-Rouge. Selon la police, les suspects avaient l'intention de dévaliser un employé de la Pizzeria de la rue du Campanile, à Sainte-Foy.

Le plaignant se trouvait près de la caisse pop. Il a vu trois individus masqués s'approcher et il lui a semblé que l'un d'eux était armé. Il a toutefois eu le temps de jeter son dépôt à l'intérieur de la caisse.

Voyant qu'ils avaient manqué leur coup, les trois voleurs ont sauté dans une auto et ils ont disparu. Le plaignant a aussitôt alerté la police de Sainte-Foy, en fournissant une assez bonne description des individus et de leur véhicule et c'est ainsi que les suspects ont été interceptés peu après. ◆

carrières et professions

POUR FAIRE PARAÎTRE VOS ANNONCES DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ 647-3270
OU ÉCRIVEZ À CARRIÈRES ET PROFESSIONS
LE SOLEIL L.TÉE, C.P. 1547, QUÉBEC, QUÉ. G1K 7J6

Heures limites de réservation: midi l'avant-veille de la publication, jeudi midi pour publication samedi, dimanche ou lundi.

Tous les annonces publiées dans ces pages sous la rubrique Carrières et Professions sont assurées à la loi numéro 30. Les emplois annoncés s'adressent donc, aux hommes et aux femmes.

Nous recherchons une personne pour de l'investigation au niveau crédit et réclamations au niveau invalidité. Expérience en crédit nécessaire. Posséder une voiture récente. Écrire au: C.P. 495 Limoulu, Québec G1L 2V0

UTILIS IGGESUND CANADA INC. Ventes techniques Par la suite de notre croissance rapide nous avons actuellement un intéressant poste vacant. Territoire de vente, Québec et Ontario. Nous offrons une rémunération concurrentielle qui inclut un programme de bonus. Nous cherchons une personne dynamique avec expérience de la vente dans le domaine technique pour les installations de déchiqueteuse pour scieries et industries des pâtes et papier. La préférence sera accordée à une personne possédant une formation technique et ayant fait preuve dans la vente. Envoyer votre C.V. à: Comité des ventes techniques a.s. Utilis Iggessund Canada Inc. 2805 Boham St. St-Laurent, Qc. H4S 1H8

POSTE DE PHYSIOTHÉRAPEUTE PÉDIATRIQUE

Ouvrir immédiatement. Les responsabilités comprendront: évaluer les enfants ayant des troubles neurologiques, leur préparer un programme individualisé ainsi que planifier et faire le traitement des états orthopédiques et respiratoires aigus. Admissibilité à l'Association canadienne de physiothérapie requise. Bilingue de préférence.

Le Centre de traitement pour enfants est un service bien équipé, agréable, en voie d'expansion, offrant des possibilités d'expérience diverses dans les services pédiatriques pour malades hospitalisés comme pour les malades externes.

Veillez faire demande par écrit au:

Directeur Ressources humaines
Hôpital Laurentien
41, ch. du lac Ramsey
Sudbury (Ontario)
P3E 5J1

OFFICE DU TOURISME DE LA CÔTE-DU-SUD INC. CONCOURS AGENT DE DÉVELOPPEMENT

L'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud Inc. est un organisme sans but lucratif qui a pour objectifs, entre autres:

- D'étudier, d'analyser et de promouvoir le développement d'un ensemble d'attraits régionaux
- De regrouper les personnes physiques et morales afin de maximiser les ressources humaines, physiques et financières existantes ou en devenir
- De préparer l'information nécessaire, la promotion de la région (brochures, dépliants)
- De maintenir un bureau touristique permanent et disponible à la population, et donner l'information pertinente
- De planifier et d'organiser des activités ou événements dans un but de financement pour l'Office
- De préparer les prévisions budgétaires, le bilan et le rapport annuel

SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS

Sous la responsabilité du conseil d'administration de l'Office, l'agent de développement aura, pour mandat, de planifier, diriger, coordonner et voir à l'ensemble des activités de l'Office et du personnel.

EXIGENCES

- Posséder une formation universitaire appropriée
- Être capable de communiquer efficacement avec les intervenants touristiques, les entreprises privées et les organismes gouvernementaux
- Avoir acquis une bonne expérience dans le domaine et, si possible, avoir voyagé suffisamment pour être familier avec les composantes touristiques

TRAITEMENT

Concurrentiel selon l'expérience et les qualifications

Toute personne intéressée doit soumettre sa candidature et son curriculum vitae complet par la poste avant le 12 mars 1987, le sceau postal en faisant foi, à l'adresse suivante:

Office du Tourisme de la Côte-du-Sud Inc.
a.s. Gilbert Normand, président
5, boul. Taché est, bureau 201
Montmagny, QC
G5V 1B6

SECRETÀIRE

avec expérience juridique demandée(e) pour étude légale située à Ste-Foy. Connaissance de traitement de texte et plus particulièrement Olivetti ETV 250 obligatoire.

651-9900
L. Marceau

PHARMACIEN(NE)

Temps complet, pour La Pocatière et St-Jean-Port-Joli.

P. Marchand & C. Robitaille
(418) 856-3744

Compagnie internationale située dans la région de Québec, recherche un(e)

INFIRMIER(E) DIPLÔMÉ(E)

avec expérience en médecine du travail

Exigences du poste:

— Travail de secrétariat à effectuer.

— Être bilingue.

Heures de travail: 20 hrs par semaine

Salaires à discuter

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Dépt 3662- Le Soleil
390, St-Vallier est
Québec, Qué.
G1K 7J6

Mort de Mme Linda Duguay-Beaulieu

Adolescent accusé de meurtre au second degré

◆ Le présumé auteur du meurtre de Mme Linda Duguay-Beaulieu, tuée à coups de couteau dans le Club de vidéos dont elle était copropriétaire à Port-Cartier, a été accusé de meurtre au second degré, hier, au palais de justice de Sept-Îles. La dénonciation a été autorisée par Me Pierre Lapointe, procureur de la Couronne dans cette ville de la Côte-Nord.

L'adolescent de 15 ans a comparu devant le juge Bernard Lemieux, de la Cour provinciale, qui, agissant comme juge de paix, a remis la cause à jeudi prochain. Il doit recomparaître devant le juge Andrée Bergeron, du tribunal de la jeunesse à Sept-Îles. Comme il s'agit d'un mineur, son nom ne peut être dévoilé.

Le suspect a été arrêté, mercredi soir, par la Sûreté du Québec qui a mis un semaine pour éclaircir ce meurtre, mais qui se montre d'autre part très avare en informations relativement à cette affaire. Le SOLEIL a par ailleurs appris que le présumé meurtrier était le témoin

qui aurait déclaré aux enquêteurs qu'il était à regarder un vidéo dans une pièce du club et qu'il n'avait entendu aucun bruit suspect ni rien vu concernant le meurtre.

Agé de 35 ans, Mme Beaulieu a été tuée, le 11 février, vers 19h30, et l'autopsie pratiquée à Québec a re-

levé la trace d'au moins 10 coups de couteau qui a été trouvé planté dans la tête de la victime, près d'une oreille et à l'extrémité de la mâchoire. C'est ce coup qui aurait provoqué l'hémorragie qui a entraîné la mort de cette mère de famille.

Sur le suspect, Le SOLEIL a appris qu'il demeurait sur la Côte-Nord et qu'il avait été adopté à l'âge de trois mois par une famille bien cotée. Depuis quelques années, l'adolescent aurait causé certains problèmes à ses parents et, semblait-il, s'adonnait à la drogue. ◆

Ex-commerçant de Matane aux prises avec la justice pour vols et fraudes

◆ Quelque 30 chefs d'accusations de vols et de fraudes pour une valeur totale d'environ \$300,000 ont été déposés, hier, au greffe du palais de justice de Matane, contre Dave Barrett, âgé de 47 ans, qui, lors de ces présumées infractions, était président et directeur général de la firme " Les Fruits de mer de l'Est", à Matane.

Les dénonciations ont été autorisées par Me Jean-Paul De-coste, procureur de la Couronne à Rimouski, et elles sont l'aboutisse-

ment d'une enquête qui a duré plus d'un an de la part de la brigade du crime économique de la SQ, à Québec. Le suspect qui demeure dans la région de Montréal, doit comparaître par avis de sommation le 6 avril, à Matane.

Les plaintes précisent le vol de \$100,000 en argent et de quelque \$200,000 en crevettes. Les présumés vols et fraudes se seraient déroulés

entre janvier 77 et avril 84, pour les uns, et de novembre 80 à juillet 83, pour les autres.

L'argent présumément dérobé aurait été détourné et empoché par le suspect. Au sujet des crevettes, l'enquête aurait révélé que, lors d'expéditions de caisses aux États-Unis, il y en avait plus dans le chargement qu'il y en avait d'inscrit sur les factures. ◆

Caisse populaire dévalisée

◆ La Caisse populaire de Saint-Edouard de Lotbinière a été dévalisée, hier après-midi, par deux in-

dividus qui ont pris la fuite en moto.

Le hold-up s'est déroulé vers 15h30. Les voleurs étaient armés et masqués. C'est le second vol en moto dans cette région. Le 28 janvier, un individu seul avait dérobé plusieurs milliers de dollars à la Caisse populaire de Saint-Gilles et il avait filé en moto. Dans les deux cas, la Sûreté du Québec fait enquête. Hier, elle a fait appel à l'hélicoptère et plusieurs agents ont patrouillé le secteur en auto, mais aucun suspect n'avait été arrêté en milieu de soirée. ◆

Résultats

Tirage du 87-02-18		no. complet-mentaire 16	
2-10-20-26-35-48			
Prochain tirage:	6-6-0	4-483	178,00
87-02-21	5-6+9	95	795,50
Gros lot (approx.):	5-6-231	2	854,10
7 000 000\$	4-6-12,762	99,30	
Les résultats antérieurs du Lotto	3-6-249,989	10,00	
6/49 paraîtront lundi prochain.	Ventes totales: 16 825 375,00\$		

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h 00 le jour du tirage. Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

NATIONAL OIL SEALS
JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ
GBS GENERAL BEARING SERVICES INC.
473, Dorchester sud, Québec
Tél.: 529-9088
Télex: 051-3516

LIQUIDATION POUR FERMETURE

ON A DES PRIX, IL FAUT QUE ÇA SORTE

FOYER MEUBLES

200, ST-JOSEPH EST ANGLE CARON 529-9648

INSTITUT D'ADMINISTRATION PUBLIQUE DU CANADA (REGION DE QUÉBEC)
Hôtel Loews Le Concorde
le vendredi 27 février 1987 à 12:00 heures



M. Rhéal Châtelain

Monsieur Rhéal Châtelain, vérificateur général du Québec, sera le conférencier invité de l'Institut d'administration publique du Canada - Région de Québec. Le titre de sa conférence sera: "Les lendemains du rapport annuel".

Pour information et réservation: M. Laurent Lamoureux
Téléphone: 647-6661



Dany Cauchon
Préposée à la clientèle
Québec

New Yorker
On s'affaire à vous plaire.
TILDEN

Tilden loue plusieurs marques et modèles et met en vedette les voitures Chrysler Canada.



Cette photo, l'une des dernières de M. Roch LaSalle au parlement d'Ottawa, fut prise mardi, peu avant qu'il remette sa lettre de démission au premier ministre Mulroney.

La démission du ministre LaSalle rendue officielle

♦ OTTAWA (D'après PC) - Le premier ministre Brian Mulroney a officiellement accepté, hier, la démission du ministre d'Etat et député de Joliette depuis 1968, Roch LaSalle.

En fin d'après-midi, le cabinet du premier ministre a rendu public le texte de la lettre du ministre démissionnaire et celui de la réponse de M. Mulroney.

"Je sais, a souligné le chef du gouvernement, à quel point les dernières semaines ont été difficiles et éprouvantes pour vous. Vous avez consacré 20 ans de votre vie au service de vos concitoyens, qui vous ont continuellement renouvelé leur appui."

M. Mulroney a vanté l'ardeur et le dynamisme de son collaborateur qui lui ont valu, selon lui, l'estime et l'admiration des Québécois de toutes allégeances politiques.

"Lors du dernier remaniement ministériel l'été dernier, a souligné le premier ministre, j'ai accepté, à votre demande, de vous soulager pour des raisons de santé de votre lourd fardeau (Travaux Publics) en vous nommant ministre d'Etat." M. LaSalle avait subi, en février 1986,

une opération chirurgicale à cœur ouvert, un quadruple pontage.

"C'est donc avec regret, a conclu M. Mulroney, que je me rends à la demande que vous m'avez faite le 16 février et j'ai donc recommandé à son Excellence, le Gouverneur général d'accepter votre démission à compter d'aujourd'hui."

Dans sa lettre de démission, dont les grandes lignes sont connues depuis mardi, le ministre démissionnaire a rappelé l'importance de restaurer le plus tôt possible la crédibilité du gouvernement ébranlé depuis quelques semaines par des révélations touchant l'intégrité de certains membres du gouvernement et M. LaSalle.

L'ex-ministre a précisé que sa santé ne lui permettait plus de continuer. "Je crois, a-t-il dit, que le temps est venu de penser à moi sans que personne ne me le reproche."

M. LaSalle a admis que les événements récents avaient affecté sa crédibilité et du même coup celle du gouvernement et expliqué qu'il était important que la perception "devienne plus importante que la réalité".

Me Morphy défend l'intégrité de Trevor Eyton Aucun homme d'affaires ne voudra plus servir son pays

♦ TORONTO (PC) - Aucun homme d'affaires ne voudra plus servir comme conseiller du gouvernement, si les insinuations faites à l'endroit de M. Trevor Eyton à l'enquête du juge William Parker ne sont pas totalement rejetées.

C'est la prédiction qu'a faite, hier, Me Lorne Morphy, dans sa plaidoirie devant la commission qui a examiné les allégations de conflits d'intérêts contre l'ex-ministre Sinclair Stevens.

Président de la société Brascan, M. Eyton a vu sa réputation attaquée, en début de semaine, dans le réquisitoire qu'a prononcé Me David Scott, avocat principal de la commission.

Selon Me Morphy, la prétention de Me Scott que M. Eyton porte une certaine responsabilité pour avoir présumément mis l'ancien ministre en situation de conflit d'intérêts n'est pas fondée et, de plus, elle est "totalement inadéquate".

"Une commission comme celle-ci, a déclaré l'avocat de M. Eyton, ne devrait pas effrayer les hommes d'affaires au point de leur faire refuser de servir leur pays, sachant que leur réputation pourra être attaquée s'ils acceptent."

Réel ou apparent

Dans ses conclusions écrites, qui remplissent 800 pages, Me Scott soutient que M. Eyton est partiellement à blâmer pour la création d'un conflit, réel ou apparent, dans le mélange des affaires privées et gouvernementales de M. Stevens.

Me Scott rappelle que M. Stevens

a eu deux entretiens avec M. Eyton, pour discuter de la Société de développement des investissements et de la privatisation de ses actifs, avant que M. Eyton soit nommé au conseil d'administration de la compagnie.

À la même époque, souligne Me Scott, M. Stevens a laissé entendre à M. Jim Davie, de la firme de courtage Richardson Greenshields, que M. Eyton pourrait être approché au nom de sa femme, Noreen Stevens, pour obtenir des conseils sur le re-

financement de York Centre, une compagnie de la famille Stevens.

L'avocat de la commission reproche à M. Stevens d'avoir fait une telle demande à M. Davie, au moment même où il étudiait la candidature de M. Eyton au conseil d'administration de la Société de développement des investissements. Il blâme par ailleurs M. Eyton de s'être occupé de l'affaire, une fois qu'elle lui a été soumise.

M. Eyton savait, assure de plus Me Scott, que Burns Fry et Domi-

nion Securities Pitfield recevaient de lucratifs contrats de la Société de développement des investissements, quand il a téléphoné à des cadres des deux firmes pour leur demander "d'essayer de venir en aide" à York Centre.

La riposte de Me Scott aux plaidoiries des autres avocats, vendredi, marquera la dernière journée de la commission d'enquête. Le juge Parker préparera ensuite son rapport, qui devrait être prêt en juin prochain.

En cas de grève, les militaires pourraient remplacer les facteurs

♦ OTTAWA (PC) - Si l'on en croit le député conservateur de Winnipeg, M. Dan McKenzie, les militaires canadiens seront appelés à remplacer les 22,000 facteurs canadiens, advenant que ces derniers déclenchent la grève.

"Nous ne resterons pas là sans rien faire quand on pense qu'ils peuvent très bien débayer pour deux mois, de dire M. McKenzie.

Rappelons que les membres de l'Union des facteurs ont voté à 90 pour 100 en faveur du déclenchement d'une grève au moment opportun si nécessaire. Les facteurs réclament une meilleure sécurité d'emploi et des hausses salariales.

M. McKenzie dit avoir discuté la possibilité d'utiliser les forces armées avec M. Michel Côté, alors ministre responsable de Postes Canada, et avec son remplaçant, Harvie Andre.

À Postes Canada, on s'est dit surpris de l'idée. Le porte-parole Mike Rapsey a affirmé qu'à sa connaissance il n'y avait aucun plan d'élaborer en ce sens. Chez les facteurs, la possibilité de faire appel aux militaires a été reçue avec des éclats de rire. "C'est une vraie farce," a dit Bill Findley, vice-président du syndicat. Il a dit avoir téléphoné à M. McKenzie pour le mettre en garde. "Je lui ai dit que ce serait bien la première fois depuis 25 ans que l'armée ferait

quelque chose et que nos gars les tueraient s'ils se montrent le nez sur une ligne de piquetage."

Pour sa part, le député néo-démocrate Rod Murphy croit que l'intervention de l'armée dans le conflit ne ferait qu'envenimer le débat. Selon lui, les propos de M. McKenzie risquent de faire douter de la bonne foi du gouvernement si on ne les rectifie pas.

Le dernier arrêt de travail des postiers canadiens date de 1981. Il avait duré 42 jours.

Shell hausse le prix de l'essence de 3 cents le litre

♦ MONTREAL (PC) - La pétrolière Shell a augmenté aujourd'hui le prix de l'essence de trois cents le litre au Québec, en Ontario et dans les Maritimes.

La hausse se répartit ainsi: \$0,01 de plus en raison de l'augmentation de la taxe fédérale annoncée dans le

budget, hier, et \$0,02 à cause de la hausse du prix du pétrole brut sur les marchés internationaux.

L'essence au plomb passe ainsi à Montréal de 49,7 à 52,7 cents le litre.

Les autres compagnies pourraient bientôt emboîter le pas.

Sprint: elles partent comme des petits pains chauds à compter de seulement 7280\$



La nouvelle p'tite Chevrolet vous réserve mille et un plaisirs!

La nouvelle Sprint de Chevrolet se veut une voiture des plus abordables. Mais ne vous y trompez pas! La Sprint est vendue à petit prix, mais elle est équipée en grand!... au goût d'aujourd'hui.

En effet, construite pour Chevrolet au Japon, la Sprint est une voiture de haute technologie qui vous en donne plus pour votre argent: traction avant, boîte manuelle 5 vitesses facile à manoeuvrer, fringant moteur de 1 litre à arbre à cames en tête, suspension indépendante à jambes MacPherson à l'avant et direction à crémaillère pour une conduite des plus sportives.

La Sprint est livrable également en version turbocompressée avec échangeur thermique pour des performances accrues.

Très grande habitabilité pour quatre personnes, généreux volume de chargement, prix irrésistible, cotes de consommation



remarquables (5,1 L/100 km** - 55 mi/gal.). Aucune autre voiture au Canada n'est plus économique en carburant!

La Sprint... la p'tite Chevrolet au goût du jour! Passez chez votre concessionnaire Chevrolet aujourd'hui même, elle vous y attend!

CHEVROLET.
AU RYTHME
D'AUJOURD'HUI.



*Prix de détail suggéré par le fabricant pour le modèle Sprint de base. Le concessionnaire peut vendre à un prix inférieur. Frais de transport, taxe de vente provinciale et immatriculation en sus.
**Cotes de consommation combinées fondées sur des méthodes d'essai approuvées par Transports Canada pour la Chevrolet Sprint de base 1987 équipée du moteur de 1 litre et de la boîte manuelle 5 vitesses. Votre consommation réelle peut varier selon les conditions d'utilisation.

TOUT UN SALON

EXPO HABITAT 87

TOUT SUR L'HABITATION

19 FÉVRIER PARC DE L'EXPOSITION pavillon de l'Agriculture et de la Jeunesse
AU 1^{ER} MARS

150 EXPOSANTS 20 conférenciers

Venez visiter La Résidence

Maison en béton de 100 000\$
Mise à prix 43 000\$

VENEZ FAIRE VOTRE OFFRE!

HORAIRE: le jeudi 19 18h-22h
le vendredi 20 13h-22h
samedi et dimanche 10h-22h
du 23 au 27 13h-22h

PRIX D'ENTRÉE: 4 000\$ - gratuit pour les moins de 12 ans
3 500\$ - Age d'or et étudiants
Aucun billet disponible à 2 500\$ dans les magasins BMR

STATIONNEMENT GRATUIT

Société générale d'Exposition S.G.E. Inc.

Québec Mesnil APCHD Région de Québec inc.

Bell Canada présente

LES LUNDIS!

Juste pour rire!
Juste pour rire!

LUNDI 23 FÉVRIER

LES MEILLEURS ÉLÉMENTS DE LA RÉGION DE QUÉBEC.

Le gagnant se mérite 300\$ et la chance de participer à la finale au Club-Soda à Montréal.

MARIO GRENIER
animateur

ENTRÉE LIBRE, 19H30
CHEZ DAGOBERT, 600, Grande-Allée est

98.0 FM LE SOLEIL Bell GOLDEN

LE MONDE

Robert McFarlane le révèle

Un effort délibéré pour dissimuler le rôle de Reagan

♦ WASHINGTON (NYTNS, A.P., AFP) - M. Robert McFarlane, l'ancien conseiller présidentiel en matière de sécurité nationale, a révélé hier de son lit d'hôpital qu'il avait participé aux efforts du personnel de la Maison-Blanche pour cacher le rôle clé du président Ronald Reagan dans les ventes secrètes d'armes à l'Iran.

C'est ce qu'a indiqué une source familière avec l'enquête entreprise par la commission Tower sur le rôle du Conseil national de sécurité.

Dans le cadre de ces efforts pour masquer le rôle réel de M. Reagan dans cette affaire, il y a eu la rédaction d'un mémorandum, écrit par M. McFarlane le 18 novembre à la demande du vice-amiral John Poindexter, son successeur à la Maison-Blanche. Ce document, maintenant en possession de la commission, visait à rendre plausible toute déclaration de M. Reagan niant avoir été mis au courant au préalable des ventes d'armes à l'Iran.

La source a indiqué que le document, de la façon dont il a été rédigé, devait permettre au président de pouvoir dire qu'il n'avait jamais donné une approbation formelle à l'initiative.

L'informateur a ajouté que le document avait été rédigé au moment où l'entourage présidentiel vivait dans un climat tendu à la veille de la conférence de presse du 19 novembre, au cours de laquelle tous savaient que M. Reagan devrait avoir à répondre à des questions sur les ventes d'armes.

Regan contredit

Ce témoignage de M. McFarlane

contredit les assertions du secrétaire général de la Maison-Blanche, M. Donald Reagan. Selon ce dernier, le feu vert présidentiel n'a été donné qu'après un premier envoi d'armes aux Iraniens par les Israéliens en août 1985.

Ce témoignage crucial de M. McFarlane, qui est toujours hospitalisé après sa tentative de suicide ce mois-ci, intervient au moment où la commission Tower doit choisir entre deux versions contradictoires de M. Reagan données à 17 jours d'intervalle.

Regan se contredit

Interrogé par la commission, M. Reagan, après avoir admis le 26 janvier qu'il avait autorisé ces livraisons est revenu sur ses déclarations trois semaines plus tard indiquant qu'il s'était trompé et n'avait jamais donné son feu vert à Israël, a indiqué hier le Los Angeles Times.

Ces réponses contradictoires du président apparaîtront dans un rapport que les membres de la commission Tower doivent remettre à M. Reagan dans une semaine.

De son côté, le Washington Post a révélé hier que le Lieutenant-Colonel Oliver North, limogé le 25 novembre de son poste au Conseil national de sécurité, a aidé à mettre au point une chronologie à la suite des premières révélations concernant l'affaire iranienne dans laquelle le rôle du président Reagan était volontairement minimisé.

Selon le Post, qui cite des sources bien informées, cette fautive chronologie visait à protéger le président Reagan face à la controverse grandissante. "Le président

ne doit absolument pas être touché" par cette affaire, aurait déclaré à l'époque le colonel North, selon une des sources citées par le Post.

Nancy se venge

Par ailleurs, la chaîne NBC a affirmé hier que Mme Nancy Reagan avait délibérément provoqué la fuite voulant qu'elle ne parle plus à M. Reagan. Selon NBC, c'est parce que le secrétaire général de la Maison-Blanche lui aurait deux fois raccroché le téléphone au nez que Mme Reagan agirait de la sorte.

NBC a ajouté qu'une "source proche de la femme du président" avait expliqué que par la fuite Mme Reagan espérait obtenir la démission de M. Reagan.

Cette source a indiqué que la première prise de bec téléphonique avait eu lieu en décembre et la deuxième, il y a 10 jours environ. ●



Un milicien druze pénètre dans un édifice qui servait de permanence aux hommes d'Amal dans le quartier commercial de Zarif et qui leur a été enlevé hier après d'âpres combats.

Amal perd du terrain

♦ BEYROUTH (AP, AFP) - Malgré l'invitation de "se battre sur place jusqu'à la mort" que leur a lancée de Damas leur chef Nabih Berri, les miliciens du mouvement chiite Amal ont perdu beaucoup de terrain à Beyrouth-Ouest après cinq jours de batailles sanglantes contre les hommes du chef druze Walid Jumblatt.

Les combats qui ont pris fin tôt hier matin ont fait au moins 100 morts et 315 blessés selon la police libanaise.

Avant ces affrontements, les miliciens d'Amal contrôlaient au moins 60 pour 100 du territoire de Beyrouth-Ouest contre 40 pour 100 pour les druzes et d'autres factions. Selon les journalistes qui se sont rendus dans le secteur musulman de la capitale libanaise, les hommes de Jumblatt ont pris le contrôle de 75 pour 100 du Beyrouth-Ouest après une violente nuit de combats.

L'un des objectifs-clés de cette bataille était la prise de l'hôtel Commodore, réussie mercredi soir par les druzes après sept heures de lutte acharnée. Selon la police, les druzes ont aussi délogé Amal du quartier Malla, dans le secteur sunnite de Zarif, mais ont toutefois échoué dans leur tentative de s'emparer de la tour Murr, un édifice de 42 étages qui domine Beyrouth-Ouest et sert de perchoir aux francs-tireurs d'Amal.

Cessez-le-feu

Hier soir, un précaire cessez-le-feu proclamé par le chef des services de renseignements de l'armée syrienne au Liban, le général Ghazi Kanaan, était partiellement respecté.

Cette accalmie est intervenue après le déploiement d'une force d'interposition syro-libanaise de 500 éléments, dont 200 soldats des unités d'élite syriennes dans plusieurs secteurs-clés, notamment au pied de la tour Murr. ●

Moscou annonce la remise en liberté de deux autres dissidents

♦ MOSCOU (AFP, AP) - Le psychiatre soviétique Anatoli Koriaguine a été libéré après avoir passé cinq ans dans un camp de travail après avoir dénoncé l'envoi de dissidents dans des hôpitaux psychiatriques et le contestataire juif Iossif Begun devrait être remis en liberté aujourd'hui, a annoncé hier à Moscou un porte-parole officiel.

Hier soir, M. Boris Begun, le fils du dissident, a indiqué que la libération de son père lui avait été

confirmée dans un télégramme du ministère soviétique de l'Intérieur. Au cours d'une conférence de presse, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, M. Guennadi Guerassimov, a déclaré que Iossif Begun avait été gracié par un décret du Praesidium du Soviet suprême en date de mardi. M. Guerassimov a précisé que M. Begun était détenu à la prison de Tchistopol à 600 km de Moscou.

Interrogé sur la destination de M. Begun après sa libération ou un

éventuel transfert à l'étranger, M. Guerassimov a répondu : "Je ne connais pas les projets de M. Begun, je suppose qu'il ira retrouver sa femme", qui vit à Moscou.

M. Guerassimov a réaffirmé hier que le nombre de "soi-disant prisonniers politiques" ayant fait l'objet à ce jour d'une mesure de grâce ou de remise de peine s'élevait à entre 140 et 150. Un nombre équivalent de cas, avait-il dit mardi dernier, est en cours d'examen. ●

Victimes du sida détenues

♦ NUREMBERG, RFA (Reuter) - Un ancien soldat américain atteint du sida, soupçonné de l'avoir transmis à ses partenaires sexuels en toute connaissance de cause en 1986, a été arrêté en Allemagne de l'Ouest, ont annoncé hier les autorités allemandes et américaines. L'homme, âgé de 45 ans, dont le nom n'a pas été révélé, est en détention depuis le 5 février, et pourrait être inculpé d'avoir infligé des dommages physiques graves, crime passible d'une peine maximale de cinq ans de prison. Outre cet ancien soldat, une autre personne est accusée par les autorités d'avoir transmis le virus mortel à d'autres personnes, en sachant qu'elle était infectée. Un tel acte pourrait entraîner une inculpation de meurtre, a annoncé le gouvernement bavarois.

Haughey sans majorité

DUBLIN (AP) - Charles Haughey est assuré d'être le prochain premier ministre de l'Irlande mais il lui manquera trois sièges pour avoir la majorité au Parlement, à la suite de l'élection générale de mardi. Hier, M. Haughey a déclaré qu'il comptait remplir jusqu'à la fin son mandat de cinq ans mais beaucoup d'observateurs croient qu'il déclencherà plutôt de nouvelles élections bientôt. Le parti de M. Haughey, le Fianna Gail, a obtenu 81 des 166 sièges du Parlement, selon les derniers résultats.

Poursuite contre Tylenol

WHITE PLAINS, New York (AP) - La famille d'une jeune femme morte empoisonnée après avoir pris deux gélules de Tylenol a intenté hier une poursuite de \$130 millions contre ce fabricant de produits analgésiques. Diane Elstroth, 23 ans, avait pris ces deux gélules peu avant d'être retrouvée morte, empoisonnée au cyanure, le 8 février 1986, à Yonkers, près de New York. En 1982, sept personnes qui avaient absorbé des cachets de Tylenol empoisonnés étaient mortes dans la région de Chicago. Des poursuites réclamant plus de \$500 millions de dommages et intérêts à la suite de ces morts n'ont pas encore abouti.

Divorcé deux fois à 16 ans

NASHVILLE, Tennessee (AP) - Hal Warden s'est marié la première fois quand il avait 12 ans. Maintenant âgé de 16 ans et père de deux enfants, il en est rendu à son deuxième divorce. "Tout va mieux maintenant," dit le jeune homme qui dit consacrer tout son temps à ses deux enfants et à ses études au secondaire. Au moment de leur mariage, les deux femmes de l'adolescent avaient 14 ans.

Tour du monde en Concorde

PARIS (AP) - Un Concorde d'Air France quittera Paris aujourd'hui pour un tour du monde. L'appareil fera successivement escale à Londres, le Caire, Delhi, Singapour, Denpasar, Sydney, Nandi, Honolulu, Las Vegas, Nassau, New York, et Londres, et sera de retour à Paris le 8 mars, après plus de 42.000 kilomètres parcourus en 32 heures. Ce voyage hors du commun, d'une durée de 17 jours, se réalisera à vitesse supersonique sur environ 90 p.c. du parcours et coûte \$22.000, prestations terrestres, avec hébergement dans des hôtels de grand standing, et excursions incluses.

Feu rouge, feu vert, feu rouge

MOSCOU (AFP) - Le rédacteur en chef des Nouvelles de Moscou, M. Egor Yakovlev, a révélé cette semaine qu'un de ses ouvrages non publié au début des années 60 pour sa présentation trop positive de Staline fut mis sous presse en 1965 avant d'être à nouveau interdit un an plus tard parce que finalement jugé trop critique à l'égard du dictateur. Un des chapitres de son livre "Je l'accompagne", reproduisait une conversation qu'il avait eue une nuit avec le général Ivan Soloviov, quelque temps après la mort de Staline en 1953.

Levée des dernières sanctions

WASHINGTON (AFP) - Le président Ronald Reagan a annoncé hier, comme prévu, la levée des dernières sanctions économiques décidées à l'encontre de la Pologne après l'imposition de la loi martiale dans ce pays en décembre 1981. M. Reagan a noté que la levée des sanctions constituait un nouvel élément du processus de normalisation par étapes des relations entre les deux pays, engagé après l'amnistie accordée par Varsovie aux prisonniers politiques en septembre 1986.

DERNIER AVIS

UNE DES PLUS GRANDES VENTES À L'ENCAN EN AMÉRIQUE DU NORD

CARGAISON EN PROVENANCE DE CHINE INTERCEPTÉE ET RÉ-ADRESSÉE

RETENUE EN TRANSIT À L'ENTREPÔT AIR CARGO DES COURTIERS EN DOUANE DU CANADA

TAPIS ORIENTAUX PERSANS, CHINOIS ET ASIATIQUES.

CONTENU DES BALLOTS: TAPIS NOUÉS À LA MAIN SEULEMENT: SOIE, LAINE, EN GRANDE QUANTITÉ, CHINOIS DE HAUTE QUALITÉ, BOKHARA, TIENTSIN, BEIJING, QUOM, TABRIZ, KASHAN, TURC, ISLAMABAD, TAPIS DE COLLECTION BELOUCH D'AFGHANISTAN - PETITS ÉCHANTILLONS ET TAPIS DE DIMENSIONS VARIÉES JUSQU'À 12' x 18' - PLUS DE RENSEIGNEMENTS DISPONIBLES LORS DE LA VENTE À L'ENCAN SEULEMENT.

MARCHANDISE LIBÉRÉE POUR VENTE DE LIQUIDATION PAR:

ENCAN PUBLIC

UNE CARGAISON DE BALLOTS À DESTINATION DU CANADA EN PROVENANCE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE, QUI DEVAIT ÊTRE AJOUTÉE À D'AUTRES BALLOTS EN TRANSIT POUR LES ÉTATS-UNIS, A ÉTÉ INTERCEPTÉE ET TRANSFÉRÉE À L'ENTREPÔT DE SUFFRAGE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL EN RAISON DU REFUS DE LA PART DE L'AMBASSADE DE CHINE À WASHINGTON, D.C. D'ACCORDER LE VISA SPÉCIAL D'EXPORTATION. TOUS LES BALLOTS SERONT TRANSFÉRÉS À QUÉBEC POUR LIQUIDATION.

CHAQUE BALLOT SERA OUVERT, ÉTIQUETÉ ET CLASSIFIÉ POUR INSPECTION ET VENTE À L'ENCAN (À LA PIÈCE):

LE SAMEDI 21 FÉVRIER 1987, à 14h

INSPECTION À PARTIR DE 13h

À L'HÔTEL HILTON

3, PLACE QUÉBEC

SALLE SAINT-LOUIS

Conformément aux lois régissant les ventes à l'encan dans la province de Québec, cette vente à l'encan se tiendra le samedi seulement.

CONDITIONS DE PAIEMENT: COMPTANT, CHÈQUE BANCAIRE, PRINCIPALES CARTES DE CRÉDIT. LES MARCHANDS SERONT EXEMPTÉS DE PAYER LA TAXE SEULEMENT SUR PRÉSENTATION DES PIÈCES D'IDENTITÉ REQUISES.